VILLE DE TOULOUSE
BIBLIOTHÈQUE
24 AVR 1920
PUBLIQUE
SECTION ÉCONOMIQUE

Édition de Toulouse

L'EXPRESS DU MIDI

VENDREDI 23 AVRIL 1920 — 29e Année — N° 9.951 — 10 cent. Organe de Défense Sociale et Religieuse 10 cent. — DIRECTION, 25, rue Roquelaine, TOULOUSE

Ni Sionisme Ni Fayçal

De toutes les régions qui composent, en Orient, le patrimoine traditionnel de la France, aucune n'est plus précieuse, aucune ne lui appartient à plus de titres, aucune aussi ne lui est plus disputée, sinon ouvertement, du moins indirectement, par les plus tenaces menées, que la Palestine.

Traditionnellement et en droit, l'Angleterre n'est rien en Palestine. Le *Times* le reconnaissait lui-même, à l'occasion du voyage du cardinal Bourne en Terre Sainte : « Jusqu'ici, disait-il, la Grande-Bretagne n'était dans ces contrées qu'*une pure abstraction.* » Aussi ceux des Anglais qui voudraient dénier à la France ses droits séculaires sur la Palestine emploient tour à tour, ou simultanément, deux moyens : ils prétendent la donner tantôt aux sionistes, tantôt à l'émir Fayçal.

Or, les habitants de la Terre Sainte ne veulent ni du régime sioniste, ni du gouvernement arabe, ou anglo-arabe de l'émir Fayçal. Et ils le proclament publiquement.

Il y a six semaines, le 27 février, des manifestations significatives se sont produites dans toutes les villes importantes de la Palestine, à Jérusalem, à Naplouse, à Jaffa, à Caïffa. Chrétiens (catholiques ou orthodoxes) et musulmans, ont défilé pacifiquement dans les rues et sont allés porter leurs revendications aux autorités britanniques et aux consuls des diverses nations.

A Jérusalem, les manifestants avaient à leur tête : le président de la municipalité, Hérif pacha Déjavir, président du Comité islamo-chrétien, les chefs du Comité mulsulman En Nadi et Arabi ; le fils du muphti, remplaçant son père qui s'était fait excuser pour raison de santé ; des notables chrétiens de Bethléem, etc... Ils étaient au nombre d'environ sept cents et ils étaient accompagnés d'une foule d'un millier de personnes qui faisaient cause commune avec eux.

Le cortège s'est rendu successivement aux consulats d'Amérique, d'Italie, d'Espagne, de Grèce, enfin au haut commissariat de France et au haut commandement militaire.

Sur les bannières portées par les manifestants, des inscriptions résumaient les revendications de la majorité islamo-chrétienne de Jérusalem et de Bethléem : *Chrétiens et musulmans sont frères. Notre pays est à nous. Nous protestons contre l'immigration juive.*

Dans la proclamation qu'ils ont lue aux consuls, au délégué du haut commissariat français et au gouvernement militaire, les manifestants ont réclamé :

1° L'indépendance de la Syrie entière, du Taurus jusqu'à Rafah, à la frontière d'Egypte (indépendance qui ne s'oppose pas, d'ailleurs, au contrôle d'un mandataire étranger) ;

2° La non-séparation de la Palestine d'avec le reste de la Syrie ;

3° La cessation de l'immigration juive.

D'autre part, Mgr Doumani, évêque grec-uni de Tripoli de Syrie, a publié le 12 mars la protestation suivante :

« Une partie de la population de Damas vient de proclamer, au nom de toute la population syrienne, l'émir Fayçal, roi de Syrie. Comme une partie de mes diocésains font partie de cette population, et que cette proclamation n'est nullement conforme à nos désirs, nous venons protester, au nom de notre communauté grecque catholique, devant le Congrès de la paix et devant qui de droit, contre cette proclamation illégale dont nous n'avons eu aucune connaissance et que nous désapprouvons complètement, car nous ne voulons que la France pour nous gouverner. Par conséquent, tout ce que le Congrès actuel de Damas a demandé et demandera en notre nom, soit la proclamation de l'émir comme roi de Syrie, soit toute autre forme de gouvernement, n'est nullement approuvé par nous.

« Pour toute la communauté grecque catholique du Sandjack de Tripoli (Syrie). — Joseph Doumani, *évêque de Tripoli, de Syrie et de ses dépendances.* »

Enfin, il y a quelques jours, des faits viennent de montrer quelle source de troubles serait, en Palestine, le règne du sionisme.

Des musulmans étaient venus à Jérusalem pour les fêtes de Nabi Moussa. Un agent de police israélite intervint de telle façon, qu'il en résulta de véritables batailles entre mahométans et juifs. L'état de siège a dû être proclamé, et il y a eu deux cent cinquante morts et blessés.

La paix ne peut donc régner en Palestine, ni avec le sionisme, ni avec l'émir Fayçal. C'est à la nation qui a su la comprendre, qui a su s'en faire aimer, c'est à la France que la Palestine entend confier la direction de ses destinées, assurée qu'elle est de choisir ainsi le meilleur moyen de conserver son indépendance. La France lui doit, comme elle se doit à elle-même, de revendiquer sans faiblesse la place qui lui appartient, à Jérusalem.

O. H.

Notre Feuilleton

AU CINÉMA

A partir de ce soir vendredi, voir le sixième épisode de notre feuilleton

L'Echelle Humaine

dans les grands cinémas suivants :

TOULOUSE : Cinéma le ROYAL.
BÉZIERS : Cinéma EXCELSIOR PALACE.
PERPIGNAN : Cinéma CASTILLET.
CARCASSONNE : Cinéma DES FAMILLES.
CASTRES : Cinéma-SALON.
CAILLAC : Cinéma FAMILIA-PALACE.
AGEN : Cinéma PATHÉ.
RODEZ : Cinéma PAILHOUS.
MILLAU : Cinéma PAILHOUS.

L'ACTUALITE

Le Ruban Bleu

Ce n'est pas celui du Saint-Esprit. Le « blue ribbon » en question est beaucoup plus moderne. Il s'agit en quelque sorte d'un record. Celui de la traversée de l'Atlantique dans le temps le plus court, record que se disputaient avec acharnement, avant la guerre, les grandes compagnies maritimes anglaises et allemandes.

Lutte à coups de livres sterling et de reichsmark, lutte qui, souvent, prit des proportions épiques. Et qui, parfois, s'acheva en tragédie. Le *Titanic*, par exemple, fut la victime de cette folie de la vitesse. Si, dans la nuit du 14 avril 1914, le gigantesque paquebot anglais s'engloutit avec 1.500 personnes dans les flots glauques de l'Atlantique, c'est qu'il marchait à une vitesse folle, en dépit des icebergs signalés sur la grande route de l'Océan. Le record à battre... à tout prix ! La presse allemande, on le conçoit, exploita largement ce naufrage. Il me souvient qu'un journal satirique d'outre-Rhin, en particulier, publia à ce propos une image saisissante. On voyait, accroupi sur un glaçon où il fumait sa pipe en ricanant, un squelette affublé d'une défroque de marin, portant le nom de *Titanic* sur sa casquette brodée. *Mister Record !...* disait simplement la légende.

La compagnie Hambourg-Amérique, d'ailleurs, avait de son côté construit deux navires géants l'*Imperator* et le *Vaterland* (rebaptisé *Léviathan* par les Anglais), d'une longueur dépassant les 300 mètres. Ils venaient d'entrer en service lorsque la guerre éclata et ils sont tombés l'un et l'autre aux mains des Alliés, auxquels ils ont rendu de grands services pour les transports de troupes, l'*Imperator* en particulier, qui a amené, ô ironie, le premier contingent américain en France.

La guerre terminée et la mer rouverte au trafic, la lutte pour le *blue ribbon* va-t-elle reprendre ?

Il semblerait. On prétend, en effet, que les Allemands, dans leurs chantiers, construisent des géants dont les dimensions ne le cèdent en rien à l'*Imperator*. Nouvelle sujette à caution. Mais il est certain, par contre, que les Américains, de leur côté, se préparent à lancer deux léviathans de 333 mètres de longueur. C'est, paraît-il, le ministère de la marine américaine qui a pris cette initiative et qui supportera toute la charge financière. Laquelle, au taux actuel de la construction navale et aux prix des matériaux et de la main-d'œuvre, sera énorme. Si l'on songe que le *Titanic*, construit en 1912-13, avait coûté 25 millions, on se représentera facilement à combien reviendra un des géants qui se construisent outre-mer. Ce sera cinquante millions, au bas mot, qu'il faudra faire « rentrer ».

Il y a plus. Les ingénieurs américains, paraît-il, entendent faire marcher leurs léviathans à raison de trente nœuds à l'heure. Les paquebots les plus rapides, jusqu'ici, n'atteignaient que 24 nœuds. C'étaient l'*Aquitania*, de la Cunard, et le *Vaterland*, de la Hapag. Cette augmentation de vitesse — du quart ! — représente un accroissement de dépenses formidable. Car, chacun le sait, pour faire 24 nœuds au lieu de 12, par exemple, il ne faut pas brûler deux fois, mais six ou huit fois plus de charbon. Et la proportion va s'accroissant.

Les constructeurs américains, je le sais bien, répondent qu'une économie sensible sera réalisée par l'emploi des huiles lourdes comme source de chaleur au lieu de charbon. Ce combustible nécessitera d'ailleurs moins de place à bord. Le personnel des chaudières à pétrole ne représentera guère qu'un tiers du personnel nécessaire aux chaudières à charbon pour obtenir une même vitesse.

Le passage de 24 à 30 nœuds n'en constituera pas moins une dépense fort considérable en ce qui concerne l'installation, l'exploitation et le combustible. Il sera fort intéressant, à ce propos, de voir quels seront les résultats et le rendement obtenus.

Les navires du type en question (20.000 tonnes et au-dessus) sont, on ne l'ignore point, essentiellement des navires à passagers. Et des passagers qui veulent aller vite. La cale aux marchandises n'est qu'accessoire. Car pour le fret, une réduction de trajet d'un ou de deux jours n'offre qu'un intérêt secondaire.

2.500 à 3.000 passagers, un millier d'hommes d'équipage, voilà donc le principal « fret » de ces gigantesques paquebots. Et, pour que les traversées soient financièrement rémunératrices, il faut que le chargement humain soit complet, en d'autres termes que toutes les cabines soient occupées.

Or, fait remarquer très justement à ce propos un journal, si les voyageurs entre Amérique et Europe sont très nombreux pendant la belle saison, de mai à septembre, ils le sont beaucoup moins le reste de l'année. Il est rare, en automne et en hiver, que les paquebots soient pleins. Et alors les traversées, au lieu de rapporter, coûtent aux propriétaires de bateaux. Les frais généraux d'exploitation restent à peu près les mêmes, quel que soit le nombre des passagers.

A noter encore que ces grands transatlantiques américains seront « dry », c'est-à-dire qu'ils ne pourront emporter à bord aucune boisson alcoolique. Facteur qui a son influence... et qui n'attirera pas le voyageur.

Aussi, en Angleterre, ne semble-t-on pas s'émouvoir outre mesure de ces préparatifs du cousin Jonathan et ne paraît-on pas vouloir se lancer dans une course à la vitesse inutile et coûteuse. Les constructeurs anglais — à en croire les journaux techniques qui discutent la question — s'en tiendront plutôt aux types moyens qui rapportent des bénéfices normaux. Ils estiment que les steamers du meilleur rendement commercial sont ceux qui comprennent une large place pour les marchandises, de bonnes cabines pour plusieurs centaines de passagers et qui réalisent une vitesse de 18 à 20 nœuds à l'heure.

Je crois, pour ma part, qu'ils sont dans le vrai et qu'il vaut mieux ne pas renouveler cette joute du *blue ribbon*. Avec la télégraphie — et bientôt la téléphonie — sans fil, des passages de quatre jours au lieu de cinq ou six n'ont plus d'importance. Que les *businessmen* se servent du sans fil. Ou, s'ils sont si pressés, qu'ils prennent l'aéroplane !

R. GOUZY.

Nous prions instamment nos rédacteurs-correspondants :

1° D'envoyer sans retard toutes les informations ;

2° De condenser leurs courriers ;

3° De résumer les communications et les actes officiels ;

4° De ne pas envoyer de longs articles. On peut dire beaucoup en quelques lignes ;

Par Fil Spécial

DEPÊCHES

La Conférence de San-Remo

MM. LLOYD GEORGE ET NITTI VEULENT QUE L'ALLEMAGNE DISCUTE A SAN-REMO

Paris, 22 avril.

Dimanche, un fait d'une importance capitale s'est produit à San-Remo.

Les propositions de MM. Nitti et Lloyd George, concernant l'attitude de l'Entente envers l'Allemagne, se sont résumées et symbolisées dans une suggestion précise : celle d'inviter immédiatement le gouvernement allemand à prendre part à la Conférence de San-Remo. Il fut même indiqué que la présence du chancelier en personne serait désirable pour discuter d'une manière pleinement efficace les rapports politiques et économiques futurs avec les anciens ennemis.

Qu'on s'imagine l'effet que put produire cette proposition sur M. Millerand, il arrive, fort de son droit, appuyé par le pays et le Parlement, avec en mains un dossier formidable de violations du traité par l'Allemagne, se sentant comptable envers la nation entière de ses morts et de ses ruines ; il dit à ses alliés :

« Il faut que cela cesse et que le pacte de Versailles ne soit pas un chiffon de papier. Quand l'Allemagne aura commencé à prouver sa bonne foi en retirant ses troupes, en licenciant ses prétoriens, en livrant ses milliers de canons et d'aéroplanes, alors nous parlerons volontiers de la coopération économique dont la France comprend la nécessité.

« Pour cette première tâche, indispensable à notre dignité et à notre sécurité, je m'adresse à vous et je vous demande, pour un allié qui fut toujours loyal, le concours de vos deux pays, nos alliés. »

Et ses interlocuteurs, s'étant concertés du regard, lui répondent :

« Ne croyez-vous pas que cette discussion gagnerait à se poursuivre en présence des ministres allemands ? »

On voit ainsi que le premier ministre de l'Empire britannique, marchant à la suite du premier ministre italien épousant ses idées, a préféré un geste théâtral, une flatterie envers le pacifisme internationaliste, à un geste d'honnête solidarité envers la France amie et meurtrie.

Le coup était dur. M. Millerand montra en cette occasion combien est utile de n'avoir ni nervosité, ni faiblesse ; son attitude prouva à M. Lloyd George qu'il faisait fausse route.

Depuis M. Lloyd George cherche, avec une fertilité d'invention que personne ne lui conteste, à prendre d'autres chemins pour arriver au même but.

Il faudra bien qu'on s'explique. S'il n'y a dans ces suggestions, si contraires au dernier discours que le premier ministre tenait à la Chambre des Communes, autre chose que l'inspiration momentanée d'un esprit impulsif, tant mieux ! Mais si M. Lloyd George persistait dans son programme, il faudrait qu'il obtînt pour sa politique l'appui unanime de la nation britannique, comme M. Millerand a eu pour la sienne l'appui unanime de la nation française.

UN MOYEN DE PRESSION SUR LA FRANCE

San-Remo, 22 avril.

Le correspondant du *New-York Herald* écrit :

« Le coup de maître du traité avec la Turquie est celui-ci : la Syrie, l'Anatolie et la Cilicie restent sous le contrôle des Alliés et la France n'obtient pas de mandat pour ces provinces. En retardant l'attribution des mandats, M. Lloyd George se réserve un moyen de pression pour forcer la France à accepter le projet anglo-italien de reconstruction économique de l'Allemagne. Il n'est pas jusqu'à l'émir Fayçal qui ne reçoive un appui considérable de M. Lloyd George et de M. Nitti. Le royaume de Syrie n'a pas été reconnu, mais si la France cède dans son attitude envers l'Allemagne, il est certain que ce royaume ne durera pas longtemps. »

UN COMPLOT CONTRE M. VENIZELOS

San-Remo, 22 avril.

Les journaux anglais reproduisent un télégramme d'Athènes disant que, suivant le journal *Patris*, les gouvernements grec et italien ont été informés de l'existence d'un complot tramé en Suisse contre M. Venizelos et tendant à assassiner le premier ministre grec pendant son séjour à San-Remo.

LE ROLE DE LA PRESSE

San-Remo, 22 avril.

La délégation française a décidé de quitter San-Remo dimanche. La différence de traitement entre la presse française, réduite pour les nouvelles à la portion congrue, et la presse anglaise et surtout italienne, regorgeant d'indiscrétions ou de confidences, avait créé une effervescence très vive chez les journalistes français. Par exemple, certains journaux italiens ont pu donner des détails exagérés et dénaturés sur les discussions de dimanche, entre les trois premiers ministres, au sujet de la question de l'Allemagne. Ainsi un de ces journaux a publié en gros caractères cette manchette : « Grave dissentiment entre la France et l'Angleterre ? »

Que signifie cette campagne tendancieuse ? De plus, on aurait l'impression, à croire ces confrères, que l'Angleterre marche à la remorque de l'Italie. Le mouvement est curieux à suivre.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

San-Remo, 22 avril.

Le Conseil suprême, réuni ce matin, à 11 heures, à la villa de Vachan, a entendu l'avis des experts militaires et navals sur des questions concernant le régime et l'administration des Détroits et approuvé l'insertion, dans le traité de paix avec la Turquie, des clauses relatives à ces questions.

Le Conseil a examiné ensuite la situation actuelle au Caucase.

Les Evénements d'Allemagne

DÉCOUVERTE D'UN DÉPOT D'ARMES

Berlin, 22 avril.

D'après le *Berliner Tageblatt*, on aurait découvert, dans une propriété située non loin de Berlin, un dépôt d'armes comprenant 25.000 fusils et plusieurs mitrailleuses qui auraient été cachés par le propriétaire, qui se serait fait remarquer lors du coup d'Etat de Kapp.

LES ALLEMANDS DEMANDERAIENT L'ÉVACUATION DE NOS TROUPES

Berlin, 22 avril.

D'après le correspondant de la *Chicago-Tribune* à Berlin, le gouvernement allemand s'apprêterait à demander l'évacuation par troupes françaises de la ville de Francfort et des autres villes occupées sur la rive droite du Rhin.

Les effectifs des troupes allemandes dans la zone neutre seront ramenés, à la date du 22 avril, au chiffre maximum fixé par le protocole.

L'Exécution des Traités

LA RÉPARTITION DU TONNAGE ALLEMAND

Londres, 22 avril.

M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a signé ce matin l'accord franco-anglais relatif au partage des bâtiments allemands. Cet accord est très satisfaisant pour la France.

M. CAILLAUX devant la Haute-Cour

Paris, 22 avril.

L'audience est ouverte à 2 heures 30.

M. Bourgeois préside.

Elle a lieu strictement à huis-clos. L'animation est assez grande dans la cour du palais du Luxembourg où, dans les groupes, on se livre à des pronostics. Aux abords du Luxembourg, une foule assez nombreuse stationne. A en juger par les paroles entendues au vol, elle ne paraît pas dans le même état d'esprit que celle qui applaudissait, hier soir, aux paroles de l'accusé.

La discussion sur les conclusions du procureur général pour l'application de l'article visant la trahison paraît se dérouler dans un calme relatif.

Vers 4 heures ½, on apprend que la Cour, par 273 voix contre 28, rejette les conclusions. Ce premier vote, accueilli avec enthousiasme par quelques amis de M. Caillaux, n'apparaît pas du tout comme un symptôme d'acquittement à ceux d'entre eux qui raisonnent et qui réfléchissent.

La discussion porte maintenant sur l'article 78 du Code pénal visant le contact avec l'ennemi avec intention de nuire. La Cour discute cet article non en vertu du principe de souveraineté, comme dans l'affaire Malvy, mais en vertu du droit de disqualification qu'a toute juridiction, à l'exception du jury, de condamner avec une qualification différente de celle de l'arrêt de renvoi.

L'application de l'article 78 est, dit-on, défendue par M. Boivin-Champeaux.

Paris, 8 h. 30.

La délibération se poursuit.

Par 150 voix contre 91, la Cour a décidé de faire application de l'article 78, qui prévoit la détention ou le bannissement.

La discussion porterait maintenant sur les circonstances atténuantes.

Il est probable qu'il y aura séance de nuit.

La Situation Economique

CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE

Paris, 22 avril.

Aujourd'hui s'est tenue au ministère du commerce, sous la présidence de M. Isaac, la première des conférences hebdomadaires instituées par une récente décision du conseil des ministres et qui doivent réunir les ministres dont les attributions sont d'ordre économique, en vue de préparer l'examen des questions qui doivent ensuite être soumises au conseil.

La délibération de ce matin a porté sur les décrets de prohibition d'exportation et d'importation, ainsi que sur diverses questions relatives à la liquidation des consortiums.

Les Grèves en Alsace-Lorraine

ÉCHEC DE LA GRÈVE GÉNÉRALE A METZ

Metz, 22 avril.

Le mot d'ordre de la grève générale est arrivé ce matin de Strasbourg. Cependant, il n'est pas observé, exception faite pour les ouvriers imprimeurs, qui ont cessé le travail.

Par contre, on travaille dans la plupart des établissements industriels. Les chemins de fer continuent à assurer leurs services. La gare principale et les gares de banlieue sont occupées par les troupes. La Centrale d'électricité de la ville continue à fonctionner et les trams circulent. En somme, on ne s'aperçoit guère de l'ordre de grève générale ; seulement, il est à prévoir que les journaux ne paraîtront pas demain.

GRÈVE PRESQUE GÉNÉRALE A STRASBOURG

Strasbourg, 22 avril.

A minuit, le courant électrique a été interrompu et la ville a été plongée dans l'obscurité. Ce matin, la ville est tranquille. L'abstention de travail est générale, sauf dans les postes qui fonctionnent avec un service réduit. A la gare, quelques trains partent et arrivent : le train de Paris est arrivé avec 50 minutes de retard. Les magasins du centre de la ville sont en grande partie fermés, mais dans les autres quartiers tous les magasins sont ouverts.

A MULHOUSE

Mulhouse, 22 avril.

L'ordre de grève générale a été donné cette nuit, à minuit. Les cheminots, après avoir garé le dernier train, ont cessé le travail ce matin. En ville, la circulation est interrompue : les usines textiles, métallurgiques, électriques, et les grands magasins de vente sont fermés. Aucun journal ne paraît ce matin. Le téléphone et le télégraphe fonctionnent encore ; la ville est très animée, mais l'ordre règne.

A SARREGUEMINES

Sarreguemines, 22 avril.

Quoique la grève générale ait été déclarée à minuit, les cheminots de Sarreguemines sont restés à leur poste et assurent le service des trains dans toutes les directions.

La Révolte au Mexique

Washington, 22 avril.

Le quartier général des forces de l'Etat de Noroda déclare, que les Etats de Sinatoa, Nichoacan, Zacateas, Morelos, Hidalgo, Tlaycala, se sont joints à la Sonora dans sa révolte contre le gouvernement de Mexico. Dans chacun de ces Etats, le gouverneur, le commandant des forces militaires et le Parlement participent au mouvement.

D'autre part, l'ambassade mexicaine assure que la répression de la révolte n'est qu'une question d'heures.

La Situation en Russie

UN REVERS DES BOLCHEVIKS

Constantinople, 22 avril.

Selon certaines informations, l'armée rouge qui avançait victorieusement en Crimée vient de subir un revers dans le nord et a dû reculer de dix milles devant les forces du général Vrangel.

Par contre, les forces bolchevistes gagnent du terrain le long de la côte de Tuapse et de Sochi.

PETITES NOUVELLES

Du 22 avril.

— Les médecins membres du Syndicat du sud du Finistère, dans un congrès tenu à Quimper, viennent de décider de refuser les soins, le 1er mai, à tous les chômeurs et à leurs familles.

— L'adjoint à la mairie de Belfort, M. Bussières, a été suspendu de ses fonctions pour un mois par l'administrateur du territoire de Belfort. Il est l'objet de poursuites judiciaires à la suite des tragiques incidents de la grève du 6 avril.

— Une douzaine d'arrestations ont été opérées pour vols commis au dépôt de viandes frigorifiées de Clichy. Des bouviers figurent parmi les inculpés ; d'autres arrestations sont imminentes.

— Un obus a fait explosion dans le bois de Rothéleux, au contact d'un feu allumé par M. Dardire. Ce dernier a été grièvement blessé et son fils tué.

— Après le canton de Vaud, le canton de Neufchâtel a interdit, sur tout son territoire, le Congrès communiste qui devait avoir lieu les 24 et 25 avril.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 22 avril.

Séance du 22 avril (matin)

La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Lefebvre du Prey.

Les Nouveaux Impôts

La Chambre poursuit la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Deyris (Landes) propose un article 65 *bis* tendant à n'appliquer la taxe de 25 % qu'aux courses de taureaux avec mise à mort.

M. Alfred Maire fait observer que les courses sont défendues par la loi.

M. Deyris plaide la cause des courses de vaches, spectacle populaire très répandu dans les plus petits villages du Midi.

M. Magne. — Hier, en fin de séance, un député socialiste unifié, M. Berthon, avait déposé un amendement à l'article 65, qui fixe des taxes sur les spectacles en demandant la taxe de 25 % sur les courses de taureaux. Dans le brouhaha de cette fin de séance, un vote fut acquis sans que la Chambre eût sans doute bien saisi les conséquences de ce vote. Je tiens à marquer le caractère de surenchère de l'amendement de M. Berthon ; il s'applique à montrer la discrimination qui existe entre les différentes courses de taureaux. Que ce soient des courses populaires ou des mises à mort, elles ont toutes leurs origines dans les mœurs et coutumes de nos régions méridionales ; nous les revendiquons au nom des libertés locales. Le but fort légitime de la commission des finances, qui est de procurer des ressources au Trésor, ne sera pas atteint de par le fait de l'amendement Berthon. Le résultat en sera vain et injuste en ce sens qu'il y a toutes espèces de courses de taureaux et qu'en dehors des grandes corridas de muerta, toutes les sortes de courses provençales, landaises, ferrades, etc., intéressent au plus haut point certaines populations les plus humbles ; ce sont généralement des spectacles de villages et de petites villes, qu'il y aurait grande injustice à taxer à 25 % ; cela nous ne pouvons l'admettre. Et alors, que rapportera la taxe si elle ne s'applique qu'aux grandes courses ? Elles sont bien rares, et seules en bénéficient quelques grandes villes aux somptueux amphithéâtres. Mais frapper de 25 % les corridas de muerte serait non seulement excessif mais, nous l'estimons, vain.

Cette idée me vient en entendant un de mes collègues déclarer que les corridas de muerte sont interdites ; si elles sont interdites, mon cher collègue, c'est donc que nous avons fait hier œuvre vaine ; mais si le vote est acquis, comme on nous l'a fait remarquer, nous acceptons cette mesure un peu draconienne, avec cette pensée réconfortante que la Chambre aura donné à nos corridas de muerte une consécration légale, comme un état civil. Nous vous remercions, mes chers collègues, d'avoir ainsi reconnu l'existence légale de réjouissances auxquelles nous tenons dans notre Midi, comme vous tenez tous, messieurs, à vos vieilles coutumes locales. Je m'associe donc à mon collègue Deyris en demandant à la commission des finances de disjoindre l'article 6 *bis*, qui permettra à la Chambre d'atténuer un vote tellement nocturne qu'on pourrait l'appeler clandestin. »

Sur les instances de la commission, cet article 65 *bis* est disjoint.

L'article 66 énumère les exonérations des taxes en faveur des représentations de bienfaisance. A la demande de M. Vidal, on y comprend les réunions des Sociétés d'éducation physique et militaire ; à la demande de M. Marc Sangnier, les patronages et les associations d'éducation populaire déclarées conformément à la loi de 1901 et qui ne poursuivent aucun but commercial, sont également compris dans l'article 66, qui est adopté.

L'article 67, qui détermine les conditions d'application des deux articles précédents, est adopté, ainsi que l'article 68 qui maintient le droit des pauvres au taux actuel.

L'article 69 établit un impôt de 10 % sur le prix de vente de l'énergie électrique.

M. Ruellan dépose un amendement tendant à remplacer cette taxe par un impôt unique de 10 centimes par kilowatt consommé.

M. Ruellan.— L'électricité qui va être payée 1 fr. 10 à Paris, est payée dans les petits pays jusqu'à 2 fr. ; je ne comprends pas que l'on veuille désavantager ces régions qui paient déjà leur charbon plus cher.

M. Ch. Dumont. — Pour tenir compte du charbon nous avons exonéré le gaz ; nous sommes raisonnables en demandant de 12 à 15 millions à l'électricité ; nous ne pouvons calculer les conséquences qu'entraînerait le tarif de M. Ruellan. »

La Commission et le gouvernement repoussent cet amendement qui est rejeté par 381 voix contre 180.

La Commission et le gouvernement acceptent un amendement de M. Loucheur ajoutant que les 10 % ne peuvent dépasser 10 centimes par kilowatt-heure. Le deuxième paragraphe exempte la consommation pour l'éclairage des services publics, pour le chauffage des fours et autres appareils utilisés directement à une production industrielle et scientifique et pour les éclairages des véhicules. Il est adopté.

Le troisième paragraphe dit que l'impôt est dû par les producteurs ou leurs concessionnaires qui sont autorisés à en reporter la charge sur le consommateur, nonobstant toute convention contraire. L'ensemble de l'article 70 est voté par 378 voix contre 172.

L'article 71 augmente les droits sur les voitures ; il est adopté sans modification.

L'article 72, rendant obligatoire la déclaration des voitures et exemptant les véhicules faisant des services publics, est adopté.

L'article 73 augmente les droits et la taxe de circulation sur les voitures-autos ; les voitures employées pour l'exercice d'une profession agricole ou patentée et les voitures publiques paieront la moitié des droits ; le dernier paragraphe règle la part de l'Etat, des départements et des communes.

M. des Lyons de Feuchin fait adopter un amendement taxant les canots automobiles.

L'article 73 est adopté, ainsi que l'article 74, réglant la perception des droits.

L'article 75, qui établit l'obligation d'un permis de circulation pour les autos étrangers, est réservé.

L'article 76, réglant les pouvoirs des agents des contributions indirectes, est adopté.

L'article 77, annulant les lois antérieures, est adopté.

La suite est renvoyée à cet après-midi 3 heures.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

LES PERMIS DE CHASSE

La Chambre reprend la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

On reprend l'article 39, qui avait été réservé, sur les permis de chasse. Pour montrer toute l'importance que présente cette question pour l'Assemblée il suffira de noter que l'article 39 a fait l'objet de 21 amendements.

M. de Lasteyrie, rapporteur général, a dû monter à la tribune pour donner connaissance d'un texte transactionnel qui, pense-t-il, offrira toute satisfaction à la Chambre.

M. de Lasteyrie. — Il nous faut des ressources nouvelles ; il serait impardonnable de ne pas imposer les permis de chasse quand nous frappons de nouvelles taxes les objets de première nécessité ; mais nous voulons faire une distinction entre le petit chasseur et le chasseur des grandes chasses. On nous a suggéré le permis journalier ; nous le repoussons, parce que nous le considérons comme un trop grand élément de destruction du gibier. Dans un désir de conciliation, la commission s'est arrêtée au texte suivante : « La délivrance du permis de chasse général, autorisant la chasse sur tout le territoire pendant tout le temps d'ouverture, donnera lieu à un droit de 30 francs au profit de l'Etat et 20 francs au profit des communes. La délivrance du permis de chasse spécial qui sera attribué à la première catégorie, soit les chasseurs des dimanches et jours fériés et lendemains d'ouverture, et à la deuxième catégorie, soit les chasseurs qui chasseront dans la commune et les communes limitrophes, donnera lieu à un droit de 20 francs pour l'Etat et de 20 francs pour les communes.

La commission a repoussé le doublement des droits pour les étrangers parce que cet impôt soulèverait des questions d'ordre diplomatique et international.

L'espoir de conciliation manifesté par M. de Lasteyrie ne paraît pas devoir se réaliser aussi facilement. M. Ducos, en effet, présente un amendement tendant à instituer un permis de chasse journalier qu'on pourrait se procurer, moyennant la somme de 1 franc, chez les receveurs-buralistes.

M. Ducos. — C'est une façon démocratique de donner la faculté de chasser aux ouvriers qui n'ont pas toujours le moyen d'acquitter la somme relativement considérable que représente le permis annuel.

M. Compère-Morel. — Au moment où, par le jeu de la loi de huit heures [illegible] cher l'ouvrir du cabaret où il aura tendance à passer ses loisirs, le permis de [illegible] nalier sera un excellent dérivatif d'une portée sociale incontestable. »

La commission repousse cet amendement.

M. Meritan (Vaucluse) réclame à son tour le permis journalier en le taxant à 2 francs.

M. de Lasteyrie. — La commission propose une disposition additionnelle ainsi conçue : « Les permis de chasse délivrés après le 31 janvier 1920 ne seront utilisables comme permis général que si le titulaire acquitte un droit de 56 francs. Il n'y a pas de droit supplémentaire pour le permis spécial, qu'il soit hebdomadaire ou communal. »

M. Huguet. — Il n'y a aucun inconvénient à laisser les ouvriers et les paysans chasser davantage puisqu'ils ne pourront chasser que sur les terrains communaux et domaniaux, à moins d'être propriétaires, et ils ne chasseront pas longtemps, car ils ne trouveront rien. » (Rires).

L'amendement Ducos est repoussé par 390 voix contre 174.

M. Guichard présente un amendement tendant à l'extension de la validité des permis spéciaux au canton et aux cantons limitrophes.

M. Ch. Dumont, rapporteur général. — La commission a fait preuve du plus grand esprit de conciliation. Le principe qu'elle a posé vient d'être adopté à une grande majorité. La commission propose de disjoindre tous les amendements qui regardent la police de la chasse, les chasses gardées, etc., et de les renvoyer à la commission pour qu'elle puisse établir un texte général. »

L'amendement Guichard est repoussé par 347 voix contre 269.

La Chambre repousse également toute une série d'autres amendements, de MM. Autier, Anterioux, et de MM. Pierre Joly et Magne, ces derniers reprenant l'idée du permis journalier à 2 francs.

Un débat extrêmement confus s'institue autour d'autres amendements de M. Autier, réclamant une réduction d'un tiers à partir du deuxième permis pour les familles nombreuses ; de M. des Lyons de Feuchin, qui retire son texte, et de M. Louis Andrieux qui déclare également ne pas maintenir sa proposition.

Tout le monde parle à la fois et il est impossible, de la tribune de la presse, de suivre les interventions qui se produisent, la plupart des orateurs s'expliquant de leur place.

La Chambre prononce la disjonction d'un amendement de M. André Fribourg tendant à tripler les droits pour les étrangers.

L'article 39 est adopté avec le texte additionnel relatif à la taxe à payer pour utiliser les permis courants, texte qui fera l'objet d'un article 39 bis.

Mais on n'en a pas fini. M. Compère-Morel et plusieurs de ses collègues socialistes proposent un nouvel article additionnel tendant à établir une taxe proportionnelle allant de 10 à 50 francs par hectare pour les chasses gardées.

M. Ch. Dumont. — Il faudrait chercher un texte tenant compte de l'étendue et de la valeur du terrain de chasse. La commission étudie ce texte, qui sera incorporé dans la loi de finances. La commission demande donc la disjonction de la proportion de M. Compère-Morel. »

La disjonction est prononcée par 334 voix contre 285.

M. Ernest Lafont et plusieurs socialistes, revenant une fois de plus au permis de chasse journalier à 1 franc pour les dimanches et fêtes, s'attirent cette apostrophe de M. Poussinot.

M. Poussinot. — Savez-vous, Messieurs les socialistes, à quoi vous exposez l'ouvrier si on lui donne le permis journalier ? Vous ne connaissez pas de près les fusils, Messieurs (rumeurs à l'extrême-gauche) : vous poussez les ouvriers à des dépenses excessives. » (Tempête sur les mêmes bancs).

L'amendement Lafont est repoussé.

LES PÉTROLES ET LES ESSENCES

Cette question des permis se trouvant enfin liquidée on revient à l'article 76 portant à 20 francs par hecto les droits sur les pétroles et les huiles minérales.

Cet article est adopté par 471 voix contre 112.

L'article 79, établissant un droit de 20 francs par hecto sur les benzols, tolènes, est également adopté.

LES CAFÉS, CACAO, POIVRE, etc...

L'article 80 élève les taxes sur les cafés, cacao, chocolat, poivre, canelle, muscade, vanille, thé. La commission accepte un amendement de M. Boussenot frappant la vanilline chimique d'un droit de 200 francs le kilo.

L'ensemble est adopté par 447 voix contre 157.

LES SUCRES

L'article 81 porte au taux ci-dessous les taxes sur les sucres : raffinés, 60 fr. par cent kilos sur les sucres bruts 60 fr. par cent kilos, sur les sucres candis 64 fr. 50 par cent kilos, sur les mélasses de raffinerie, 3 fr. par cent kilos.

M. le professeur Pinard intervient avec une grande énergie pour que ces chiffres soient respectivement ramenés, en ce qui concerne les sucres, à 50 francs, 55 francs et 2 fr. 25 pour les mélasses.

Le professeur Pinard. — Le sucre est la base de l'alimentation nationale ; mais, ceux qui en ont le plus besoin sont les vieillards, les malades et surtout les enfants ; ne les frappons pas par des surtaxes excessives. (Applaudissements.)

M. Herriot. — Il ne faut pas laisser exonérer le prix du sucre libre : c'est pourquoi j'estime qu'il faut maintenir pendant quelque temps une taxe élevée, car le marché mondial n'est pas suffisamment alimenté.

M. Ch. Dumont. — Nous vous proposons, devant l'appel de M. le professeur Pinard, la taxe de 54 francs, à titre de transaction ; c'est un sacrifice de 50 millions que nous vous faisons. »

Le professeur maintient son

SÉNAT

Paris, 22 avril.

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Alexandre Bérard, vice-président.

L'AMITIÉ FRANCO-BELGE

M. le président. — J'ai reçu de M. le ministre des affaires étrangères la communication suivante :

« Monsieur le président, le chargé d'affaires de Belgique vient de me faire savoir que c'est avec une vive émotion, partagée par toute la nation belge, que le gouvernement du roi a appris les manifestations de chaleureuse sympathie pour la Belgique auxquelles se sont livrés la Chambre des députés et le Sénat français à l'occasion de l'envoi d'un contingent belge à Francfort. M. le comte de Lalaing ajoute qu'il s'associe personnellement de tout cœur aux sentiments du gouvernement, du roi et de la nation belge.

« J'ai l'honneur de vous faire part de la démarche de M. le chargé d'affaires de Belgique. Le Sénat ne manquera pas de renouveler, à cette occasion, les sentiments d'affection qui unissent dans des efforts communs la République française et la Belgique. » (Approbations unanimes.)

La communication dont j'ai donné lecture sera insérée au procès-verbal et déposée aux archives. »

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à retarder au 3 mai l'ouverture de la première session des conseils généraux en 1920 ; le projet de loi ajournant au 31 décembre le remboursement de l'avance de 300 millions consentie au gouvernement par la Banque de France ; le projet de loi réglant les formalités de révision et de concession des pensions militaires.

LA RÉGLEMENTATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER

Le Sénat discute le projet de loi relatif à la réglementation par décret de la consommation du papier.

M. Delahaye. — J'ai bien peur que la précaution prise soit inutile ; on nous propose de proroger pendant six mois les mesures antérieures. Les grands journaux, si je suis bien renseigné, sont déjà approvisionnés de papier pour plusieurs années. Il faut faire rendre gorge aux accapareurs ; une économie réelle serait la suppression des journaux le dimanche.

M. Milan. — C'est le seul jour où dans les campagnes on puisse lire les journaux.

M. Delahaye. — Je demande la suppression des journaux imprimés le dimanche, qui paraissent le lundi. Je demande qu'on restreigne le nombre des affiches subversives, qui ne paient pas le timbre. Ce qu'il faudrait faire aussi, c'est répartir le papier entre les journaux, de façon que les petits journaux puissent continuer à paraître. Il faut distinguer entre la liberté et la licence ; il faut parler ferme et agir plus ferme encore.

M. le ministre. — Cette question est actuellement à l'étude ; le projet en discussion se borne à proroger la loi de 1918, autorisant le gouvernement à prendre des décrets pour réglementer la consommation du papier. Le gouvernement insiste pour qu'il soit voté.

M. Saint-Maur. — J'appuie la proposition de M. Delahaye, relative à la suppression du journal imprimé le dimanche ; on économisera un septième de la consommation du papier et on donnera ainsi un jour de repos à la classe ouvrière dans l'imprimerie.

M. Henry Bérenger. — Je voterai la prorogation, qui est indispensable ; mais je m'associe aux observations de M. Delahaye. Il y a bien le repos hebdomadaire, mais il faut le repos dominical demandé par l'assemblée des journaux de Paris et de province pour permettre d'opérer une restriction du papier. On nous propose de maintenir un régime qui n'a pas donné satisfaction ; il est nécessaire que la pensée puisse s'exprimer librement dans notre pays ; or, ce qui nous manque pour exercer cette liberté, c'est la pâte à papier fournie en partie par des pays étrangers. Les Syndicats de la Presse sont tous d'avis que le ravitaillement en pâte à papier est la question fondamentale. Le gouvernement a-t-il un programme sur ce point ? Va-t-il développer la production nationale dans le sud-est ou veut-on rester sous la menace des trusts étrangers ? (Très bien !)

M. Soulié. — Je voterai la loi, mais je fais toutes réserves sur la question du repos dominical ; le Comité général des Associations de presse l'a examinée ; il a été reconnu qu'elle mettait en cause des intérêts dont il faut tenir compte. Il n'y a pas unanimité sur le repos dominical ; la Fédération des travailleurs du livre y est opposée ; il en est de même des vendeurs et dépositaires de journaux. Je demande au gouvernement de ne pas prendre d'engagements sur ces points.

M. le chanoine Collin. — J'attire l'attention du gouvernement sur la situation de la petite presse, qui a de grandes difficultés de ravitaillement. Il ne faut pas éteindre la pensée française dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton. La petite presse a besoin d'être soutenue. Je m'associe complètement, à la suppression du journal imprimé le dimanche ; on ménagerait ainsi la conscience des catholiques et la bourse des petits journaux. Personne ne veut, une fois de plus, éteindre les étoiles. (Très bien !)

M. Soulié. — La grande presse catholique s'est déclarée hostile au repos dominical. (Protestations à droite).

M. Brager de La Ville-Moysan. — Nous ne proposons pas la suppression du journal qui paraît le dimanche ; il sera imprimé le samedi ; mais on n'imprimerait plus le dimanche le journal qui paraît le lundi. Etant donné la hausse du prix de revient du journal, on a demandé le relèvement à 0 fr. 20 du prix du journal. Certains organes, qui n'ont pas la ressource des annonces, ne pourront plus vivre au prix de 0 fr. 10 ; ils sont essentiels pour la diffusion des idées ; il faut une mesure générale.

M. le ministre. — Les diverses observations présentées sont retenues par le gouvernement ; elles auront leur place, lorsque le gouvernement aura été autorisé à prendre les mesures qu'il vous demande. Pour que nous puissions les envisager utilement, il nous faut d'abord le vote de la loi que nous vous avons présentée.

M. Delahaye. — Il est essentiel que M. le ministre de l'intérieur sache que dans la presse, les opposants au repos dominical sont précisément les journaux accapareurs de papier. »

Le projet de loi est adopté.

Sont également adoptés le projet de loi tendant à proroger les délais d'application de la loi du 25 octobre 1919 sur les Chambres d'agriculture ; la proposition de loi relative à l'éducation physique et à la préparation militaire obligatoire.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures du soir.

La séance est levée à midi.

La Journée Parlementaire

AU PALAIS BOURBON

Paris, 22 avril.

LES MARCHÉS DE LA GUERRE

La commission d'enquête sur les marchés de la guerre a poursuivi l'examen du projet du gouvernement sur la révision des marchés. Elle a décidé que la commission d'appel comprendrait un représentant de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des conseils de prud'hommes ou d'associations agricoles, avec voix délibérative.

Pour le calcul du pourcentage du bénéfice acceptable, il sera tenu compte à la fois du montant du marché et du capital engagé.

Samedi prochain, la commission continuera l'examen de cette question.

L'EMPRUNT FORCÉ

M. Lugol, député de Seine-et-Marne, a déposé une proposition de loi tendant à l'institution, pour la liquidation des charges de guerre, d'un emprunt forcé. Tous les Français possesseurs d'un capital supérieur à 50.000 francs seraient tenus de souscrire dans les proportions minima ci-après : de 50.000 à 100.000 francs, 5 % ; de 100.000 à 200.000 francs, 10 % ; de 200.000 à 500.000 francs, 15 % ; de 500.000 à 1 million, 20 % ; de 1 million à 2 millions, 25 % ; de 2 millions à 10 millions, 30 % ; de 10 millions à 20 millions, 40 % ; au-dessus, 50 %.

Les titres de rente souscrits seraient émis au pair ; ils ne produiraient aucun intérêt jusqu'au 21 décembre 1922. A partir de cette date, ils seraient, jusqu'à leur remboursement, productifs d'un intérêt de 2 ½ %. Leur remboursement, auquel seraient affectées les annuités à la charge de l'Allemagne, aurait lieu en 20 années, à partir du 1er janvier 1925, par voie de tirage au sort. La première moitié des titres sortis à chaque tirage serait remboursée au pair ; les autres titres seraient échangés contre des titres de rente perpétuelle, productifs de l'intérêt de 5 %.

LES JEUX DE HASARD

La commission d'administration générale a entendu la lecture du rapport de M. Rozier sur le projet de loi retour du Sénat et relatif au régime des jeux dans les stations climatiques. Le rapport conclut à l'application pure et simple de l'article 410 du Code pénal, c'est-à-dire à l'interdiction absolue des jeux en France. De la discussion engagée, il ressort que la majorité de la commission serait favorable aux conclusions du rapport.

Avant de statuer, elle entendra, mardi, les ministres des finances et de l'intérieur.

Les Sports

COURSES DE CHEVAUX

A AUTEUIL

Paris, 22 avril.

Prix Jason, course de haies, à vendre aux enchères, 5.000 francs, 3.100 mètres environ. — 1. Odin II, à M. P. Dupont (Bars) ; 2. Clan Ronald (Mitchell) ; 3. Qui-Dort (Mitchell).

Non placés : Bibbs ex Espe, Sor Eta Star, Jullen.

Une longueur. Cinq longueurs.

Mutuel : gagnant, 61 50 ; placés : Odin II, 215 ; Clan Ronald, 15.

Prix de Dangu, steeple-chase, handicap, 8.000 francs, 3.500 mètres environ. — 1. Huis-Clos, à M. N.-E. Ambatielos (Lancaster) ; 2. Harr (Mitchell) ; 3. Montbazon (Kalley).

Non placés : Master Bob, Danseur du Roi, Gabée, Tviford, Samalut, Soissons.

Trois-quarts de longueur. Une encolure.

Mutuel : gagnant, 21 50 ; placés : Huis-Clos, 17 50 ; Harr, 21 ; Montbazon, 24 50.

Prix d'Arques, course de haies, handicap, 12.000 francs, 3.600 mètres environ. — 1. Camouflet, à M. L. Gauquelin (Mitchell) ; 2. Kingdom (Parfrement) ; 3. Brody (Berteaux).

Non placés : Patrocle, Fatalitas, Vieux-Goth Bodne, Odoacre, Dorville, Kvang-Su, Sous la Feuillée.

Cinq longueurs. Demi-longueur.

Mutuel : gagnant, 44 50 ; placés : Camouflet 14 50, Kingdom 18 50, Brody 14 50.

Prix du Point-du-Jour, steeple-chase, 10.000 francs, 5.000 mètres environ. — 1. Poethlyn, à M. Hug Peel (Escott) ; 2. Coup de Canon (Berteaux).

Non placés : Curiobourg, La Fête.

Quinze longueurs.

Mutuel : gagnant, 20 50 ; placés : Poethlyn 17, Coup de Canon 16 50.

Prix La Vague, 8.000 francs, 3.100 mètres environ. — 1 Bassan, à M. C. Ranucci (Parfrement) ; 2. Lux (Hardy) ; 3. Fantôme-d'Orient (Berteaux).

Non placés : Saint-Poelten, Le Vallon, Papp, Roumanie II, Fourrageur, Earlbury.

Mutuel : gagnant, 17 50 ; placés : Bassan 11, Lux 11 50, Fantôme-d'Orient 13.

A MAISONS-LAFFITTE

Paris, 22 avril.

Demain, courses à Maisons-Laffitte ; partants et montes probables :

Prix du Val Notre-Dame : Douzy (E. Lancaster), Brin-d'Amour (A. Barbe), Lechatelet (E. Allemand), Jolie-Basquaise (G. Belhouse), Lycera (R. Bréthes), Visconti-II (G. Stern), Tio (A. Legrou), Ieca-III (X), La-Moabite (G. Garner), Scambietto (J. Paillassa), Détresse-Boche (M. Mac Gée), Tartine-V (A. Suc), Dollar-Queen (J. Jennings), Great-Sucess (Milton Henry), Come-to-Bed (G. Prior), Colombette (H. Marsh), Corsely (G. Louvin).

Prix de La Rablais : Rainfall (F. O'Neill), Bouton-d'Alarme (G. Belhouse), Rosolin (G. Garner), Caroly (M. Alemand), Pindare (J. Lamoure) Zizane-II (G. Bartholomew).

Prix des Grésillons : San-Francisco (F. Rovella), La-Sillana (X), Foggia-III (X), Cousances (R. Bréthes), Dormelles (G. Martin), Carrure (H. Semblat).

Prix Penelope : Herlies (A. Sharpe), Flossy (Ch. Childs), La-Sarte (G. Stern), Oresund (I. Tarat), Cloche-d'Or (G. Bartholomew), Lanthracite (J. Jennings), Mangalia (X), Lovershop (M. Mac Gée), Koutoubia (F. O'Neill), Marconelle (G. Belhouse), Little-Comrade (G. Garner).

Prix de Fresnay : Velizy (A. Monnat), Prince-Errant ou Fousta (F. O'Neill), Ad-Gloriam (G. Garner), Fricourt (G. Bartholomew), Musette-II (G. Belhouse), Lavoisier (M. Alemand), Alzette (E. Alemand), Sep-Phoenix (F. Rovella), Orvillers (E. Doumen), Chalapa (R. Bréthes), Pochade (G. Martin), Fouquescourt (J. Paillassa).

Prix Masqué : Megantic (G. Garner), Le-Casset (R. Sauval) Battersea (F. O'Neill), Rie-Patch (E. Aleman), Célibataire-II (J. Jendings), Van (A. Wodlanr), Banania-II (J. Paillassa), Freehold (G. Martin), St-Pol (G. Belhouse), Florina-II (M. Alemand).

Pronostics :

Paris-Sport : Come-to-Bed, Visconti-II — Rosolin, Caroly — San-Francisco, M.-Tittle-Mouse — Masking, Floversbop — Fricourt, Orvillers — Battersea, Van.

Jockey : Come-to-Bed, Brin-d'Amour — Rosolin, Zizante-II — San-Francisco, Dormelles — Lovershop, La-Sarte — Ad-Gloriam, Orvillers — Battersea, St-Pol.

L'Intransigeant : Come-to-Bed, Jolie-Basquaise — Rainfall, Rosolin — Dormelles, San-Francisco — La-Chiffa-II, Masking — Ecurie Eknayan, Orvillers — Battersea, Van.

Tirages Financiers

Paris, 22 avril.

Ville de Paris 1892

Le numéro 379.661 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 567.834 est remboursé par 50.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs : 319.194 et 211.883.

Les trente numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

5.485	20.779	40.242	56.607	86.038	95.594
104.65	119.868	152.568	175.029	194.447	208.219
219.403	274.161	277.805	285.692	347.491	382.342
325.897	346.584	358.223	376.911	407.198	422.736
451.896	468.108	487.505	492.361	512.096	551.052

1.116 numéros sont remboursables au pair.

Communales 1906

Le numéro 52.938 sera remboursé par 200.000 francs.

Le numéro 300.368 sera remboursé par 25.000 francs.

Les numéros 21.296 257.780 321.706 359.454 490.127 506.693 854.256 1126.570 seront remboursés par 5.000 francs.

Les numéros suivants seront remboursés par 1.000 francs.

110	119	12.548	22.653	35.465
38.128	48.044	55.144	75.075	89.154
98.595	112.938	133.168	148.596	178.355
179.591	179.938	185.346	200.145	207.840
210.615	210.703	235.337	245.460	257.676
262.548	265.503	276.587	283.048	284.558
296.659	318.677	336.962	351.987	358.158
386.000	387.126	389.369	391.008	448.380
460.620	479.810	495.507	500.803	560.432
561.739	568.873	571.450	575.919	590.704
615.193	624.162	646.289	653.788	670.382
702.698	704.046	710.215	732.810	735.603
751.252	766.252	882.886	827.549	831.145
831.597	826.041	847.716	858.495	879.649
878.314	882.496	891.738	907.450	918.079
928.111	930.612	945.145	949.948	960.003
979.354	982.735	958.561	987.782	1009.427
1015.049	1023.768	1038.338	1050.131	1053.856
1085.873	1094.872	1101.522	1104.988	1122.659
1138.382	1154.614	1183.618		

Communales 1912

Le numéro 1.196.389 sera remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 681.276 sera remboursé par 10.000 francs.

Les numéros suivants seront remboursés par 1.000 francs :

2.109	93.025	125.122	151.838	3766.993
411.975	681.537	1133.513	1234.516	1524.635
1723.411	1939.422			

Les numéros suivants seront remboursés par 500 francs :

42.513	43.648	75.762	83.909	96.561
100.427	102.344	1389.986	140.921	162.965
177.015	23.663	241.084	241.364	251.159
252.350	269.437	314.709	319.940	328.532
335.494	338.094	142.027	305.287	382.168
392.223	399.764	441.828	455.776	460.672
460.672	466.996	482.029	514.599	518.604
622.781	710.581	721.253	735.069	767.329
775.403	822.994	828.369	876.418	876.592
920.125	922.827	943.286	1001.775	1029.519
1029.602	1116.284	1208.661	1308.556	1357.585
1449.737	1500.532	1577.038	1629.273	1667.929
1836.837	1912.453	1979.020	1049.872	1080.092
1218.810	1311.046	1372.873	1451.348	1533.717
1592.96	1656.359	1723.234	1848.563	1929.633
1065.334	1182.257	1236.805	1328.978	1389.799
1468.360	1549.006	1621.385	1662.918	1750.545
1854.958	1052.220	1087.096	1209.880	1299.234
1339.495	1414.386	1475.191	1564.717	1624.920
164.367	1815.711	1862.266	1952.710	

Ville de Paris 1919

Le numéro 2.523.846 gagne 200.000 francs.

Le numéro 195.907 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 3.003.152 et 2.022.340.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 1.748.239, 1.794.311, 1.886.638 et 1.504.512.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

2.234.534	246.446	2.121.467	1.068.119	117.436
8.925				

405 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

5.194	15.972	24.521	24.882	25.758
27.063	34.902	39.725	45.821	69.539
72.966	90.793	98.275	98.571	110.432
112.609	114.029	123.082	140.791	146.854
151.849	166.272	181.519	221.443	392.282
335.866	278.775	418.879	488.190	491.415
481.434	519.842	544.408	586.236	625.146
694.906	701.876	185.111	224.445	285.058
374.812	394.145	413.145	413.264	434.776
476.402	292.342	521.436	561.970	595.646
627.606	695.018	711.533	202.934	234.852
299.471	375.474	407.103	417.879	453.361
476.579	496.066	530.146	566.566	596.011
606.019	698.593	723.430	212.841	271.353
325.000	376.310	410.377	419.351	455.633
478.382	537.907	574.609	611.565	638.687
700.487	708.544	217.295	217.090	231.898
377.549	411.430	427.149	456.965	417.851
514.580	514.580	541.689	574.455	618.223
618.233	653.351	700.839	730.241	734.762
737.986	738.380	749.704	741.242	769.079
769.517	770.897	775.418	775.896	777.168
779.276	796.758	790.499	809.368	813.504
819.487	819.868	340.232	846.791	848.102
871.565	875.161	887.922	893.318	930.241
921.675	923.014	926.922	939.136	942.217
950.282	952.960	958.536	913.680	1040.615
1060.277	1072.414	1091.759	1094.826	1096.884
1102.025	1115.725	1165.405	1205.752	1216.535
1221.138	1229.060	1.259.563	1294.249	1322.729
1339.429	1359.967	1401.701	1428.920	1502.723
1527.161	1564.312	1602.590	1616.167	1123.141
1146.114	1217.191	1225.278	1226.278	1235.948
1236.948	1262.205	1303.046	1327.772	1339.617
1364.976	1364.976	1407.500	1438.434	1456.840
1504.561	1529.373	1578.597	1604.100	1617.784
1146.220	1187.380	1208.613	1217.310	1225.332
1242.300	126.449	1303.423	1347.037	1341.406
1371.403	1403.765	1436.608	1457.061	1506.710
1538.870	159.2359	160.861	1628.150	1163.385
1199.374	1210.598	1218.840	1229.330	1245.620
1289.410	1304.790	1338.809	1357.140	1368.870
1373.140	1373.993	142.260	1433.260	1442.260
1614.592	1651.791	1660.268	1678.724	1693.574
1710.141	1743.841	1750.621	1804.142	1808.146
1851.710	1851.710	1664.960	1684.021	1700.906
1717.726	1747.648	1766.884	1806.884	1805.425
1815.727	1855.674	1676.358	1687.304	1701.141
1720.034	1747.699	1769.821	1805.468	1821.080
1821.080	185.869	1677.034	1688.420	1704.319
1723.968	1747.869	1747.852	1792.059	1806.892
1837.787	1860.875	1858.876	1870.662	1873.484
1879.056	1889.528	1919.965	1966.131	1960.894
2016.893	2056.583	2069.106	2105.393	2132.393
2152.447	2309.528	2248.086	2261.733	2281.760
234.546	2284.546	2284.866	2484.434	2484.125
2529.546	1664.960	1684.021	1700.926	1717.726
1647.726	1747.648	1766.884	1805.425	1814.727
1771.487	1802.372	2173.122	2215.282	2248.178
2363.427	2282.153	237.486	2392.330	2454.340
2521.879	2548.678	1885.594	1912.360	1973.815
1946.815	1946.580	1999.284	2045.532	2.065.039
2.082.009	2127.245	2136.719	2184.506	2215.882
2249.914	2274.254	2302.582	2280.035	2422.998
2524.534	2568.095	1886.675	1918.879	1948.876
1948.876	1975.810	2013.594	2052.047	2069.073
2113.508	2146.366	2185.343	2219.257	2256.905
2281.673	2236.540	2381.902	2381.902	2429.855
2481.778	2536.621	256.778	2568.831	2572.389
2585.874	2625.082	2654.355	2693.353	3713.491
2727.912	2784.761	289.907	2855.505	2912.201
2945.692	2979.837	4015.642	3015.653	306.276
3083.330	3108.679	3573.652	3592.829	261.829
3231.274	2685.274	2696.041	2717.187	2736.768
2820.712	2831.939	2837.269	2923.876	2947.876
2947.760	200.239	3042.126	3067.896	3091.195
3122.492	238.125	2601.956	2644.323	2686.223
2686.038	2700.416	2717.756	2739.801	2825.717
2832.827	2874.660	2925.921	2956.055	30.004
3005.049	3057.376	3073.808	3104.830	2580.273
2605.528	2645.260	2645.269	262.566	2701.065
2710.749	2744.891	2828.266	2849.202	2903.891
1926.590	2926.500	295.975	2010.540	4058.268
30.592	3105.402.			

« PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE »

GROUPEMENT DES ACHETEURS ET DES PRODUCTEURS

La guerre ayant bouleversé le monde au point de vue économique, les Exportateurs comme les Importateurs doivent abandonner les vieux errements et traiter les affaires suivant une méthode rationnelle aussi bien que technique, d'économie de temps, d'effort, de dépenses, et aussi sur une plus grande échelle.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire de :

1° Réduire au minimum les délais de communications ;

2° Faciliter les relations entre acheteurs et producteurs.

Pour cela, une seule méthode :

Grouper acheteurs, producteurs et industriels dans un lieu unique où les acheteurs peuvent rapidement et facilement trouver les produits qu'ils recherchent.

Constituer un centre unique des magasins de ventes en gros, tel est l'objet de la Société de « *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* », Société qui vient de se former pour répondre aux vœux du Bureau du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, conformément au programme du Comité pour l'Expansion de l'Industrie, du Commerce et des Arts en France et à l'étranger.

Le programme de « *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* », dont le siège provisoire est 18, rue Taitbout, à Paris, a obtenu, non seulement le patronage des autorités françaises et de celles alliées, mais aussi l'appui effectif de l'Association des Chambres de commerce britanniques, des Chambres de commerce américaines et scandinaves et de beaucoup d'autres pays alliés et amis.

Voici brièvement résumé le programme de « *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* » :

La Société se propose d'élever sur un terrain de 48.000 mètres, soit près de 5 hectares, qui se trouve sur le quai de Passy, face à la Tour Eiffel, sur la rive droite de la Seine, à 10 minutes en taxi de la place de l'Opéra, un immeuble colossal, ayant 260 mètres de façade, une profondeur de 185 mètres et une hauteur de 30 (trente) mètres. La surface totale des étages sera de 24 hectares et le nombre des locaux (magasins de vente en gros) sera de 5.000.

Dans cet immeuble seront réunies toutes les facilités d'information, des succursales des consulats de tous les pays, des banques, des bureaux de douane, des services de transport, des offices de Compagnies de navigation, des agences de voyage, des interprètes, des archives commerciales, une bibliothèque, un laboratoire général, etc...

Ainsi les producteurs et acheteurs pourront sous le même toit, traiter leurs affaires, en assurant le règlement, le transport, l'assurance, etc., etc...

L'immeuble comprendra, en outre, un somptueux Club des acheteurs et des producteurs, avec tout le confort moderne : piscine, bains de vapeur, salle d'escrime, de culture physique, grill-room, roof-garden, plusieurs salles de conférence, de projections cinématographiques industrielles, la plus grande salle des fêtes du monde, etc...

PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE ne sera ni une exposition ni une foire, mais une véritable ville d'affaires, bâtie avec méthode dans le plus considérable, le plus confortable, le plus moderne, le plus luxueux immeuble commercial du monde entier.

Les constructions et aménagements coûteront plus de 150 millions, mais le capital est déjà assuré par des conventions à bases hypothécaires, la Société n'aura pas besoin de recourir à une émission publique.

Malgré le coût de la construction, qui entraîne un renchérissement considérable du prix des loyers, *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* offre ses locaux à des prix minimes, 5.300 francs par an par unité, avec tarif dégressif suivant que le bail est fait pour 3 ou 6 ou 12 ans.

PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE sera prêt à recevoir des locataires dans 20 mois environ. Chacun sait qu'aujourd'hui le moment ne serait pas propice à l'ouverture d'un marché mondial, ni la production ni les transports n'étant réorganisés. Ce n'est guère, en effet avant deux ans au moins, que la réorganisation de la production permettra une reprise effective du commerce. C'est à cette époque que *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* sera prêt à en assurer l'essor.

La Société commence à peine à fonctionner que, en France, en Angleterre, en Amérique, etc., de nombreux manufacturiers demandent déjà à s'assurer des locaux dans l'immense immeuble et que les promesses de baux affluent.

Dès maintenant, *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* offre aux intéressés le moyen de s'assurer par une promesse de bail, le local qu'ils désireraient retenir. Nous ne saurions trop engager les producteurs français à ne pas se laisser distancer par les autres producteurs du monde. Ils trouveront à *PARIS-MARCHÉ-DU-MONDE* un magasin ou un bureau d'affaires leur permettant d'user de tous les avantages de l'organisation, d'où accroissement des affaires et source importante de bénéfices.

Nous saluons cette nouvelle comme un grand et heureux avantage pour nos départements, où maintes industries sont prêtes à prendre leur essor. Il faut que nos industriels retiennent leur place à cette Reurse universelle pour y soutenir la représentation de nos produits. C'est dans l'intérêt de tous, c'est dans l'intérêt national.

Bulletin Financier

Paris, 22 avril.

Malgré les mauvaises indications de Londres et de New-York, le marché a fait preuve d'une certaine résistance.

Les changes sont fermes et nos rentes calmes : le 5 % amortissable libéré a valu 100.30 ; le non libéré, 101 10 ; le 3 %, 56 60 ; le 5 %, 88 50 ; le 4 % 1917, 71 45, et le 1918, 71 fr.

Nouvelle hausse des banques françaises : Banque de Paris, 1815 ; Union, 1585 ; Mobilier, 619.

Fermeté des valeurs de chemins de fer français et hausse de la Transatlantique à 615, sur la déclaration d'un dividende de 23 fr. contre 20 ; Chargeurs, 2650. Nouvelle avance de la Thomson à 1170.

Cuprifères calmes, le Rio-Tinto à 2245 et Boléo à 1250, la part 800.

Valeurs pétrolifères soutenues : Royal-Dutch, 61.200 ; Shell, 768 Eagle, 653.

Les naphtifères russes sont encore à l'ordre du jour : Bakou, 5000 ; Lianosoff, 673 ; North-Caucasian, 114.

Diamantifères plus calmes : de Beers, 1650 ; Jagersfontein, 337.

Mines d'or et Caoutchoutières irrégulières. Reprise de la Financière à 375 et de la Malacca à 310.

En valeurs diverses, les Congo-Grands-Lacs s'avancent à 460 la part.

Industrielle des Pétroles à 3150 ; Fournier à 890. Faiblesse des Sucreries d'Egypte à 1015 l'ordinaire, à 1815 la part.

Société d'Etudes et d'Informations financières
15, rue Vivienne, Paris (2e arr.).

Carnet de « l'Express »

MARIAGES

Mercredi 21 avril, dans l'église de Launaguet (Haute-Garonne), élégamment décorée, S. G. Mgr Germain, archevêque de Toulouse, assisté de Mgr Dubois et de M. le chanoine de Falguières, a béni le mariage de M. de Bazelaire, baron Roger de Boucheporn, lieutenant à l'état-major de la IVe division, décoré de la Croix de guerre, fils de M. de Bazelaire, directeur de la Société Générale, à Toulouse, et de Mme, née de Lausun, et fils adoptif du baron et de la baronne de Boucheporn, avec Mlle Germaine d'Ayguesvives, fille du vicomte d'Ayguesvives et la vicomtesse, née de Posen.

Les témoins du marié étaient le général de Bazelaire et le colonel de Lausun, ses oncles ; ceux de la mariée, Mme de Saint-André, sa tante, et le marquis d'Ayguesvives, son oncle.

La messe de mariage a été célébrée par M. le curé de Launaguet.

Pendant la messe, Mlle de Montbel et un excellent artiste, élève du Conservatoire de Toulouse, ont interprété à merveille deux admirables mélodies religieuses.

A l'Offertoire, la quête pour les pauvres a été faite par les soins du service d'honneur qui était ainsi composé : Mlle d'Ayguesvives et le capitaine de Lassus, Mlle de Bazelaire et le lieutenant de Lausun.

A l'issue de la messe, la vicomtesse d'Ayguesvives a reçu ses nombreux invités au château de Fonbeauzard, où un lunch des plus brillants a été servi.

Toute la société toulousaine dans ce qu'elle compte de plus élégant et de plus distingué, s'est trouvée réunie dans cette fête pour offrir aux jeunes et charmants époux ses meilleurs vœux de bonheur et à leurs familles ses cordiales félicitations.

A ces souhaits et à ces félicitations, nous joignons avec empressement les nôtres.

* *

Mardi 20 avril, dans la chapelle Saint-Théodard de Montauban, dont le chœur avait été sobrement décoré de plantes vertes et de lumières, a été célébré, dans la plus stricte intimité, à cause de deuils cruels récents dans les deux familles, le mariage de Mlle Alberte de La Boulaye, fille de M. de La Boulaye et de Madame, née Thouard de Pradou, avec M. Maurice du Créhu, fils de M. du Créhu, décédé, et de Madame, née du Breil de Pontbriand, décoré de la Croix de guerre.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. le chanoine Calhiat, assisté de M. le chanoine Stoumpff. M. le chanoine Calhiat a adressé aux jeunes époux une très délicate allocution, dans laquelle il a rappelé les sentiments élevés qu'ils ont recueillis dans les traditions de leurs familles, et leur a transmis la bénédiction que S. S. Benoît XV a daigné leur accorder.

Pendant la messe, on a eu le plaisir d'entendre M. le docteur Deverre dans la *Cantate de la Pentecôte* de Bach ; Mlle Konne, dans l'*O Salutaris* de Mozart, et les deux excellents artistes dans le *Graduel* de M. le docteur Deverre.

M. l'abbé Brives les accompagnait à l'orgue.

Les témoins étaient : pour Mlle de La Boulaye, M. Charles Nismes et le capitaine de Beugy, du 10e dragons ; pour M. du Créhu, M. Marcel Sémézies et M. le docteur Deverre.

La part des pauvres fut recueillie par deux charmants enfants, Mlle Odile Vidal et M. Hubert de Pazzis.

Nous prions M. et Mme de La Boulaye de vouloir bien agréer nos respectueuses félicitations pour cette union qui leur apporte un peu de bonheur après tant de deuils, et nous adressons à M. et à Mme du Créhu nos vœux les plus sympathiques.

Foire de Bordeaux

Du 5 au 20 juin 1920

Déjà sur la vaste esplanade des Quinconces s'alignent les Stands et les Comptoirs, et, prochainement, les nombreux et importants adhérents français, coloniaux et étrangers, seront avisés qu'ils pourront procéder à leurs installations. Tout sera prêt à l'heure pour assurer à leur participation un éclatant succès commercial.

De même, la question du logement est résolue par la création d'un service spécial qui procurera aux visiteurs, dès leur arrivée en gare Saint-Jean, tous les renseignements utiles pour leur séjour, soit, à leur gré, dans les hôtels ou dans les maisons particulières, avec des tarifs modérés. Un restaurant sera même installé avec le confort moderne, sur l'esplanade, leur permettant ainsi de rester à proximité de leurs marchandises. En outre, des bureaux de poste télégraphe et téléphone seront à la disposition du public dans la Foire même et dans les rues avoisinantes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité de la Foire, Hôtel de Ville, à Bordeaux.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 22 avril.

La pression atmosphérique a augmenté sur le centre et l'ouest de l'Europe

Université de Toulouse

FACULTÉ DES SCIENCES

Session d'examens d'avril 1920

Baccalauréat. — Sont définitivement admis :
1re partie, Sciences-langues vivantes : MM. Carme, Didier (a.b.), Lagoutte, Tardieu (a. b.).
2e partie, mathématiques : MM. Fourment (a. b.), Géraud, Kesternick (a. b.), Sennac (a. b.), Sudres (a. b.).

Certificats d'études supérieures :
Mécanique rationnelle : M. Olive.
Astronomie approfondie : M. Ducos (b.).
Mathématiques générales : M. Bédrède (t. b.).
Biologie générale et zoologie appliquée : MM. Fortune, Planacassagne.
Minéralogie : MM. Doumerc (a. b.), Baille, Bertoin, Combeliès, Ducasse, Dufour, Gros, Loustau, Nicolaïevitch (Voïslav).

On obtient le grade de licencié ès-sciences : MM. Baille, Doumerc et Nicolaïevitch (V.).

Un Congrès Franco-Espagnol

Sur le désir exprimé par de hautes personnalités politiques espagnoles, le Congrès organisé par la Chambre de Commerce franco-espagnole pour les 29 et 30 avril prochains, est ajourné à une date qui sera ultérieurement fixée et annoncée par la voie de la presse.

— Pour tous renseignements concernant la Chambre de Commerce franco-espagnole, s'adresser au secrétariat-général, 3 allée Jean-Jaurès, Toulouse.

Une débitante assassinée

De notre correspondant particulier :

L'ENQUÊTE

Montauban, 22 avril.

L'enquête qui se poursuit pour découvrir l'assassin de la femme Escaffre n'a pas encore donné de résultat.

Les obsèques de la victime ont eu lieu hier matin jeudi.

L'autopsie a établi qu'elle avait reçu sept coups de couteau. Certainement il y a eu lutte entre la victime et son meurtrier dont les vêtements ont dû être couverts de sang, ce qui aidera peut-être à le faire découvrir.

A TOULOUSE

La Température

Du 23 avril 1920

Une aire de forte pression couvre l'ouest de l'Europe.

Dans nos régions, le baromètre reste très élevé, avec une pression voisine de 771 m/m.

Le ciel est généralement couvert ou très nuageux. On signale quelques pluies orageuses. On a relevé 8 m/m d'eau à Toulouse.

Le vent est faible ou modéré d'entre Ouest et Nord.

Pression barométrique à midi, 77°.
Température minima, 5° ; à midi, 13° ; maxima, 14°.
Soleil : lever 5 h. 1; coucher, 6 h. 45.
Lune : premier quartier le 25.
Probabilités : temps nuageux ou couvert. Température en hausse.

La Main-d'Œuvre civique de la Ligue d'Action française

Nous rappelons aux ligueurs, alliés et amis de l'Action Française que la permanence est ouverte, aujourd'hui, de deux heures à sept heures et de huit heures et demie à dix heures du soir, pour recevoir les adhésions à la Main-d'Œuvre Civique.

Tous nos amis, conscients de l'importance de cette organisation, auront à cœur de s'y faire inscrire.

Le siège de la permanence est situé, 7, place du Capitole, au-dessus du café de la Paix, 1er étage (ancien Foyer du Soldat).

Comité d'Action des Anciens Combattants

Les présidents et des délégués de toutes les Associations d'anciens combattants de la Haute-Garonne se sont réunis, le mercredi 20 avril, et ont jeté les bases d'un Comité d'action des Anciens Combattants de la Haute-Garonne.

Ce Comité, réunissant toutes les revendications d'anciens combattants, se propose de les faire aboutir dans le plus bref délai.

Prochaine réunion des membres du Comité aujourd'hui vendredi 23 avril, à 8 h. 30 du soir, salle de la Société d'Agriculture, 20, rue Saint-Antoine-du-T.

L'Hygiène publique

Le maire de Toulouse rappelle à la population qu'il est interdit de laver des voitures, du linge, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine, des légumes, etc..., aux fontaines publiques.

Il est également défendu d'y abreuver les chevaux ou autres animaux et de placer des comportes sous leurs orifices.

L'eau fournie par les fontaines publiques est exclusivement réservée à l'alimentation, et il est seulement permis d'en puiser avec un récipient propre.

Une Exposition

Une exposition spéciale d'affiches et objets récemment acquis aura lieu après-demain dimanche, au Musée de la Guerre, annexe de la Bibliothèque de la ville.

Y figureront, à titre exceptionnel, quelques manuscrits richement enluminés qui appartiennent à la Bibliothèque, notamment deux manuscrits du quinzième siècle, contenant les sermons de saint Vincent Ferrier, dont on célèbre en ce moment le cinquième centenaire.

Cette exposition doit empiéter sur les salles de l'Office économique qui, pour permettre leur transformation provisoire, seront fermées au public demain samedi, à partir de 6 heures (séance de nuit supprimée).

Il n'y a, paraît-il, plus d'enfants en France !

On ne s'en serait pas douté, hier, place Lafayette, car le contraire vient d'être magistralement prouvé par les Galeries Lafayette, qui avaient convié toute leur jeune clientèle à fêter joyeusement le 8e anniversaire de la fondation de leurs ravissants magasins et l'inauguration de leurs nouveaux agrandissements. Plus de vingt mille enfants ont défilé dans les galeries et salons et c'était plaisir de voir s'en aller la foule de ces charmants babys ravis, chargés de souvenirs : images, coiffures, constructions à découper, chocolats, etc. Un succès de plus, et non des moindres, à l'actif de la reine des maisons, qui a su s'imposer, dès sa création, à la clientèle de Toulouse, tant par l'élégance et la variété de ses modèles que par ses prix très étudiés et sa complaisance proverbiale, si appréciée du public toulousain. — Aujourd'hui vendredi, gala artistique : l'orchestre symphonique se fera entendre dans les salons de vente au cours de l'après-midi.

Caisse d'Epargne

Opérations du 10 au 20 avril 1920 :

50 nouveaux déposants : 566 recettes, 293.157 fr.; 403 dépenses, 235.930 fr. 22 ; excédent de recette, 57.226 fr. 78.

LES SPORTS

FOOTBALL RUGBY. — Le match qui dimanche opposera le Stade Toulousain à une sélection des Pyrénées, fatch organisé au bénéfice des caisses de secours de l'A. des Mutilés et de l'U. N. des Combattants, servira de clôture de saison de rugby aux Ponts-Jumeaux. Dans la sélection pyrénéenne, les meilleurs joueurs de Saint-Girons, de Saint-Gaudens, de Montauban, d'Albi ont été pressentis. Etant patronage de M. le préfet de la Haute-Garonne, de M. le général commandant le 17e corps d'armée, de M. le maire de la ville de Toulouse. La musique militaire de la 34e D. I. prêtera son concours au cours de la réunion.

Les membres du Stade Toulousain auront accès sur le terrain avec une réduction de 50 %. Location ouverte à partir d'aujourd'hui au siège de l'A. des Mutilés, 5, place du Capitole et au siège de l'U. Nationale des combattants, 22, allées Lafayette. Cartes de faveur rigoureusement suspendues.

HARLEQUINS-CLUB UNIVERSITAIRE. — Réunion des joueurs samedi au Cristal-Palace à 8 h. 30. Déplacement à Prouilhan.

TOCKEY-CLUB TOULOUSAIN. — A neuf heures, 2, allées Charles-de-Fitte, réunion générale, match du 25 avril, soirée du 9 mai.

JEUNESSE SPORTIVE TOULOUSAINE. — Réunion générale extraordinaire à neuf heures ; banquet, cotisations.

TOULOUSE-BONNEFOY-SPORTIF. — Réunion ce soir à neuf heures au siège.

L'Eau de Cologne A L'IDÉAL est délicieusement parfumée

Chez MICHON Inauguration du Hall ALIMENTATION. Jusqu'au 25 avril, distribution de primes à tout acheteur depuis 2 fr. Service spécial de livraison à domicile. BOUCHERIE, baisse de prix : Chevreau depuis le demi-kilo..... 3 fr. 95.

PETIT ROUGE FRUITÉ

COURS PRATIQUE Comptabilité Commerciale. S'adresser : Ecole JAPY.

Gazette Judiciaire

COUR D'ASSISES

Audience du 21 avril 1920

Faux en écritures privés et usage de faux

Le 16 juin 1916, Mlle Bourjade décédait, âgée de 81 ans, en son domicile de Toulouse. Les scellés furent apposés et, au cours de l'inventaire, Me Duga, notaire, découvrit un testament autographe daté du 26 août 1914, que Mlle Bourjade avait écrit et signé devant lui. Il ne retrouva pas un deuxième exemplaire de ce testament, qu'il savait cependant avoir été établi par Mlle Bourjade.

Or, après quelques mois, un nommé J. Salières, qui avait pris soin de la santé de Mlle Bourjade, produisait un testament autographe, signé de celle-ci, en date du 11 juin 1916. Ce testament révoquait les testaments antérieurs et, sans institution d'aucun légataire général, contenait des legs particulièrement importants au profit de Salières.

Me Duga, quelques jours après, apprit que Salières détenait le deuxième exemplaire du testament de 1914, qui n'avait pas été retrouvé à la mort de Mlle Bourjade.

On constata sur cette pièce des altérations grossières : la date du 26 avril 1914 avait été substituée à celle du 26 avril 1916 et les dispositions avaient été transformées au profit de l'accusé, le nom de ce dernier remplaçant celui des premiers légataires.

Le tribunal avait annulé le testament falsifié ainsi que celui daté du 11 juin 1916 comme entièrement faux. Le seul vrai était celui retrouvé par Me Duga lors de l'inventaire.

L'expertise a conclu à un faux pour ce dernier et à des altérations graves pour le deuxième exemplaire rapporté par Salières. Il est très probable qu'il a fait falsifier les dispositions en sa faveur et il a tenté de bénéficier de ces pièces fausses.

Salières, d'après la déposition de l'expert en écritures, est accusé d'avoir usé de faux et d'en avoir fait fabriquer dans un but malhonnête.

Défendu par Me Basax, Salières est condamné à un an de prison et à 100 francs d'amende.

ECHOS DU PALAIS

AU PARQUET. — L'information ouverte par M. le commissaire de police du 7e arrondissement contre le nommé Bertrand Marty, 31 ans, ouvrier à l'usine électrique, demeurant rue Sébastopol, 4, rencontré avant-hier soir, vers dix heures par les agents cyclistes, porteur d'un sac renfermant cinquante kilos d'avoine, a établi sa culpabilité et celle du nommé Frédéric Gentil, brigadier maréchal-ferrant de semaine à l'infirmerie des chevaux du 23e régiment d'artillerie. Le sac d'avoine volé provient dudit régiment. Les inculpés ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Jours et Conférences

A L'INSTITUT CATHOLIQUE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que mardi 27 avril, à cinq heures du soir, dans la salle Desprez, sous la présidence de Mgr Breton, M. Gabriel Depeyre fera une conférence sur le sujet suivant : « Comment la France s'est formée ».

L'intérêt que présente un pareil sujet et les développements qu'il suggérera à un esprit aussi averti que celui de notre ami ne peuvent manquer d'attirer à l'Institut Catholique un auditoire nombreux et attentif.

HISTOIRE POPULAIRE DE TOULOUSE

Programme du cours public municipal qui aura lieu aujourd'hui vendredi 23 avril à l'ancienne Faculté des Lettres, rue Rémusat, 17 :

Partie chronologique (Cours élémentaire), huit heures du soir. — Entrevue de Raoul, roi de France et de Raimon Pons, comte de Toulouse ; Le cheval Cendix : Abbaye de Thomières ; Cour de justice à Saint-Sernin ; Testament de Hugues, évêque de Toulouse.

Cours supérieur, neuf heures. — Ouverture des Etats Généraux de 1789 ; Evénements toulousains pendant l'assemblée Constituante.

Actualité éphéméride : Le Donjon du Capitole, par Maurice Boyé.

Lenguo moundino. — *Lé Pa d'amour*, par A. Gagnaud.

TOULOUSE APRÈS LA TERREUR

M. Gros a fait, à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 25 mars dernier, une communication sur « L'esprit public à Toulouse après la Terreur ».

Au début de la Révolution et surtout lorsque la Patrie fut en danger, l'enthousiasme, le désintéressement, le souci de l'intérêt général et l'amour de la patrie furent portés à un haut degré.

Mais, comme en 1918, la victoire amena une rapide transformation des mœurs. Les nouveaux riches étalent leur fortune et affichent un luxe insolent. Par contre, la masse, surtout dans la ville, souffre de la hausse excessive des denrées et s'en prend aux accapareurs, aux agioteurs, à l'avidité des paysans. Les petits rentiers, les pensionnés de l'Etat et les fonctionnaires, payés en assignats sans valeur, sont dans la plus grande détresse.

On répugne au travail ; la débauche s'étend ; des bandes de voleurs se forment ; on dévalise les courriers, et, nouvelle ressemblance avec ce qui se passe aujourd'hui, les vols domestiques sont très fréquents.

La démoralisation n'épargne pas l'armée où le nombre des déserteurs augmente. Les querelles religieuses entre les adeptes des insermentés et ceux des constitutionnels sont très vives et troublent le pays. Dans les deux salles de spectacle de la ville, très fréquentées, ainsi que les bals, les rixes ne sont pas rares et le théâtre tombe rapidement dans l'immoralité.

Les luttes politiques et les polémiques de presse sont d'une rare violence et aux élections le parti le plus nombreux n'hésite pas à brutaliser le parti adverse et à l'écarter des urnes. La liberté devient de la licence. On ne croit plus qu'au plaisir et à la force.

Cet affaissement de l'esprit public est un signe de la désorganisation sociale et morale du pays. L'anarchie le guette. Bonaparte arrive et forge un régime où la liberté ne tient plus qu'une place restreinte, mais qui satisfait l'impérieux besoin d'ordre, de travail et de concorde qui surgit des profondeurs de la nation.

DANS LES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE

Séance du lundi 26 avril, à 2 heures, au siège, 2, rue d'Aussargues, Toulouse.

Ordre du jour : « Sur un Projet d'organisation de labourage électrique », par M. J.-H. Sourisseau, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Toulouse, directeur de la Station de Mécanique Agricole.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Séance du samedi 24 avril, à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour : Les nouveaux engrais azotés.

AVIS ET CONVOCATIONS

COMITÉ FRANCO-ITALIEN. — Assemblée générale statutaire le samedi 24 avril, à trois heures, au siège du comité, 22, rue des Arts. Importantes communications sur les relations franco-italiennes.

MUTUELLE DES DÉMOBILISÉS. — La permanence sera tenue dimanche, au siège 22, allées Lafayette, de 9 h. 30 à midi, par MM. Clermontel et Riet. En semaine, tous les jours de dix heures à midi et de quatre à six heures.

SYNDICAT DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE ET PARTIES SIMILAIRES. — Réunion à neuf heures à la Bourse.

L'ESTUDIANTINA « LA PALLADIENNE ». — Ce soir, répétition générale.

SYNDICAT TOULOUSAIN DES CONTROLEURS ET CHEFS DE SERVICE ET SYNDICAT TOULOUSAIN DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DES TRAMWAYS DE TOULOUSE. — Réunion générale ce soir à 9 h. 30 au siège social, place du Capitole, 1.

ASSOCIATION DES COMPTABLES. — Le président de cette société informe les membres qu'il se tiendra à leur disposition aujourd'hui, de une à deux heures et à 8 h. 30 au siège, pour le banquet et les cartes de la soirée du 24 courant, hôtel de l'Europe.

TROUVAILLES. — Réclamer : Au bureau de police du deuxième arrondissement, place Mage, un sac à main renfermant divers objets ; à la rédaction du journal *La Dépêche*, rue Bayard, un calepin contenant des coupures ; à M. Antonin Cape, petite rue Riquet, 10, un lorgnon ; à Mlle Mathilde Arnaud, rue Montaudran, 16, une montre-bracelet or ; à M. Burgan, comptable à la recette municipale, une bague en or ; au kiosque de journaux situé devant la Compagnie Française, boulevard de Strasbourg, une clé ; à M. Emile Armaingaud, rue Boulbonne, 11, une clé de sûreté ; à M. Burgès, camionneur, brasserie Montplaisir, rue André-Delieux, un paquet de combinaisons ; à M. Ramonich, rue de la République, 45, un portemonnaie renfermant une petite somme ; à M. Joseph Géraud, rue Sainte-Lucie, 19, un oison.

Courrier Artistique

« LES P'TITES MICHU »
AU THÉATRE DES VARIÉTÉS

Les P'tites Michu où les auteurs du livret ont démontré les lois de l'atavisme, d'une façon assez inattendue, mais avec une aimable gaîté dont le ton et l'allure tranchent heureusement auprès des balivernes absurdes et égrillardes de tant de pièces modernes, *les P'tites Michu* ont été reprises hier au théâtre des Variétés au profit de l'Institut des Jeunes-Aveugles.

Pour cette fête de la Charité qui, de tout temps, à Toulouse, sut réunir les cœurs et délier les bourses, afin de rendre plus douce la vie aux chers déshérités que protège et instruit l'œuvre si intéressante de la rue Montplaisir, on ne pouvait faire un meilleur choix.

La partition d'André Messager que l'on n'avait pas entendue aux Variétés depuis assez longtemps est, comme celle de *Véronique* (à un moindre degré cependant) remplie de pages charmantes et bienvenues qui ont retrouvé devant l'élégant et nombreux public de la représentation d'hier tout leur succès d'autrefois. Aussi, comme autrefois, a-t-on, principalement applaudi le délicat duetto *Blanche-Marie et Marie-Blanche*, la *prière à Saint-Nicolas*, le duo d'une tendresse émue : *Je ne suis plus ta sœur*, le Madrigal : *Quoi ! vous tremblez*, fort bien chanté par M. Gerbert, dont nous avons appris avec plaisir le réengagement; et le spirituel sextuor du dernier acte écrit d'une plume si alerte. D'ailleurs tout, dans cet acte — le plus complet, peut-être — serait, je crois, à citer.

Mlle Mariette Sully louait Marie Blanche et Mlle Angèle Prady Blanche-Marie. Elles furent toutes deux très goûtées, enjouées et bonnes comédiennes. Quel dommage que Mlle Prady, d'habitude si drôle et si futée dans ses rôles, ne puisse mener sa voix avec plus de sûreté et de correction.

M. R. Gerbert donna un caractère chevaleresque au beau capitaine Gaston Rigaud ; M. Michail est dans Michu le comique fin et naturel que nous revoyons toujours avec le même plaisir ; M. Derval, qui a décidément du goût pour le haut commandement, fait un général bourré et batailleur à souhait. Le bon Bareille (Bagnolet) est d'une drôlerie irrésistible ; Mme Michu est représentée non sans adresse et bonhomie par Mme Rondet ; enfin M. Berger est sympathiquement mais dans le rôle du fiancé toujours hésitant et tardivement fixé.

Un divertissement, dans le style ancien, musique de F. Lemaire, le brillant ténor que nous avons applaudi cet hiver, a permis une fois de plus d'apprécier les gracieuses et vives ballerines de M. Natta.

Pendant le dernier entr'acte une quête a été faite par Mmes de Solages, Viguerie, de Sulzer, Laromiguière, Thouroude, Henri Gayraud, Laroze, Montané de Larroque, Manliès, Dubouil et Ginard, accompagnées de MM. de Sevin, de Monbel, Tapie, Lapasse, Henri Gayraud, Aubin, Bertrand, Cabaup, Jacques Laurens, Antonin et de Poyferré.

Aux organisateurs dévoués de cette agréable soirée, M. Laurens, président et ses collaborateurs M. de Bonne et Georges Masquet, nous adressons nos plus sincères félicitations.

C. C.

MATINÉE SAINT-LOUIS D'ANJOU

La conférence Saint-Louis d'Anjou avait organisé hier jeudi, au profit des pauvres secourus par la société de Saint-Vincent de Paul, une matinée artistique des mieux réussies dans la salle des fêtes de l'orphelinat de la Grande-Allée.

Le programme fort bien choisi a obtenu le plus franc succès auprès du public élégant qui se pressait dans la salle.

Mlle Domenech de Cellès, dont l'éloge comme cantatrice n'est plus à faire ; Mlle Bès, au bel et vibrant organe, furent vivement applaudies.

La belle virtuosité de violoniste de M. Vidal-Saint-André recueillit tous les suffrages, ainsi que l'agréable talent de diseur de M. Pierre Géry.

La *Cantoria* des orphelins charma l'auditoire dans une belle mélodie grégorienne. Et la séance s'acheva sur la délicate et superbe évocation poétique du *Gringoire*, de Banville, très bien interprété par MM. de la M... ; Geay ; N. Ferrand ; Mlles Simonne O'Zoux et M. A. Cluzel.

E. L.

LES BEAUX FILMS AU ROYAL

Nous sommes heureux de pouvoir adresser nos félicitations au cinéma « Le Royal » pour la reprise du beau film français qu'est *Mea Culpa*, jusqu'à présent nous croyons pouvoir dire sans parti pris que c'est le plus beau film sorti à ce jour. Son succès est bien mérité.

UN HOMME A OSÉ !!

Pour la première fois à Toulouse refuser du monde à chaque séance après trois semaines d'ouverture avec des programmes éclectiques et irréprochables...

Cet homme n'a aucune prétention ; aucune ambition, il ne sollicite ni décorations ni récompenses ; il ne poursuit qu'un petit but... il n'a qu'un seul petit désir... peu de chose... un rien... faire de l'Olympia-Théâtre, 13, rue Saint-Bernard, le meilleur cinéma de Toulouse.

Spectacles-Concerts de Toulouse

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — Relâche pour répétitions. Demain samedi 24 à 8 h. 30, dixième représentation du grand succès *Les P'tites Michu*, opérette de Messager ; Mlle Mariette Sully, Angèle Prady, MM. Gerbert, Berger, Michail, Derval, Bareille, Mme Rondel. Au deuxième acte, fantaisie Louis XV, ballet de Lemaire, réglé par M. Natta. Dimanche en matinée, à deux heures, même spectacle, même distribution ; en soirée à 8 h. 30, *La Poupée*, avec Mariette Sully, MM. Gerbert, Berger, Michail, ballet Natta. Lundi à 8 h. 30, grande soirée de gala offerte au sympathique et actif maître de ballet Victor Natta.

THÉATRE DES NOUVEAUTÉS. — Ce soir à 8 h. 30, succès !... succès !... succès !... des représentations de la grande semaine de music-hall ; les quatre Perezoff ; les quatre Banola ; Devos et Carlos ; The Salvator ; Palandry, etc., etc. On termine par le vaudeville avec le comique Paullien.

AMERICAN-COSMOGRAPH. — A 8 h. 45, *Larrabas*, 8e épisode : *Le ranoir mystérieux* ; Douglas Fairbanks, dans *Douglas a le sourire*, en cinq actes.

CINÉMA-THÉATRE LAFAYETTE. — Tous les jours de 2 à 6 h. et à 8 h. 45 : *L'appel du sang*, drame en six parties.

CINÉMA OLYMPIA. — Première épisode du cinéroman français : *Le Fils de la nuit* et *Le Cheminau* avec Henry Krauss. Brillant orchestre.

APOLLO. — A 2 h. 30 et à 8 h. 45, première vision : *Au seuil du Crime*, avec le populaire Montéhus : *Le Trésor de Kériolet* (7e épisode) : *Les Rapaces dans la nuit* et *Rocambole* (1er épisode) : *La Jeunesse de Rocambole*.

CINÉMA LE ROYAL. — Aujourd'hui vendredi : *Mea Culpa* en entier, ce beau film dont le Royal a été obligé, pour satisfaire aux nombreuses demandes de sa clientèle de devancer la reprise qui ne devait avoir lieu qu'en septembre. Deux grandes séances : matinée à trois heures et soirée à neuf heures. Avant chaque représentation concert symphonique par l'orchestre au complet qui exécutera *La Gulpa*, marche de Diodet ; *Mignon*, fantaisie, de Thomas. Au cinéma : Première partie : Toutes les actualités au jour le jour ; *Mea Culpa*, première époque, dans laquelle l'orchestre exécutera : *Symphonie inachevée*, de Schubert ; Ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul ; *Damnation de Faust*, de Berlioz ; *Orage de la symphonie pastorale*, de Beethoven. Deuxième partie : Intermède musical : *Les Saltimbanques*, fantaisie de Gannes ; *Mea Culpa*, deuxième époque pendant laquelle l'orchestre exécutera : *Andante de la symphonie italienne*, de Mendelsohn ; *Les Cloches du Monastère*, de Lefébure ; *Feuilles d'Automne*, de Gervasio, solo de violoncelle, par M. Guiraud ; *Cantilène de Cinq-Mars*, de Gounod, solo de violon par Mlle Planchet ; *Dernier sommeil de la Vierge*, de Massenet. Troisième partie : *Le Roi du Cirque* (6e épisode) : *L'Echelle Humaine*. Réclamer au contrôle vos billets de la tombola gratuite. Nombreux et importants lots. La direction informe le public que *Mea Culpa* ne passera que quatre jours et qu'il est prudent pour les personnes qui n'ont pas encore vu le plus beau film qui ait paru de retenir leurs places à l'avance. Location sans frais.

PAPIER WLINSI
Remède souverain pour la Guérison rapide des Affections de Poitrine, des Rhumes, Grippe, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc
Exiger le véritable PAPIER WLINSI

Les demandes de changements d'adresse doivent être accompagnées d'une bande et de 60 centimes pour frais.

DRAGÉES — BOITES DE BAPTÊME
CHOCOLAT SAINT-BERNARD
4, Rue des Arts, 4
TOULOUSE

ÉTAT CIVIL DE TOULOUSE

PUBLICATIONS DE MARIAGES DES 20 ET 21 AVRIL 1920. — Frédéric Rousselot, officier-radiotélégraphiste, rue des Paradoux, 28, et Rose Clédère, employée de banque, rue des Paradoux, 28. — Marius Aliot, facteur-comptable surnuméraire à la Compagnie du Midi, à Toulouse, et Marie Labadie, sans profession, rue Chevreuil, 5. — Jules Fourcade, employé, rue Réclusane, 58, et Euphrasie Libaros, ménagère, rue Réclusane, 58. — Maurice Costel, employé à la Société générale à Ivry-sur-Seine, et Marie Bonnet, couturière, rue des Filatiers, 28. — Jean-Baptiste Bénazet, ouvrier en chaussures, rue Arnaud-Mulé, 22, et Fernande Beaux, ouvrière en chaussures, place Saint-Pierre, 13. — Florencia Gabas, maçon, route de Fronton, et Eléonore Bielsa, couturière, route de Fronton. — Jean Mortéra, électricien, rue Raspail, 49, et Blanche Defour, sténographe, à Castelnaudary. — Jean Gorce, tonnelier à Baïma, et Rose Barreau, mécanicienne à Soupetard. — Paul Dary, employé de banque à Paris, et Marie Cayrol, sans profession, rue Traversière-Saint-Bernard, 2. — Victor Minihot, mécanicien à Bagnères, et Joséphine Serres, couturière à Toulouse. — Paul Maury, électricien, quai Saint-Pierre, 7, et Anna Labourdette, ouvrière à Croix-Daurade. — Louis Virazels, employé, rue Barthe-Sanceret, 17, et Elia Bélaval, sans profession, à Lavaur. — Grégoire Sabathier, jardinier, rue des Arcs-Saint-Cyprien, et Marie Rumeau, cuisinière, rue du Taur, 56. — René Belgarric, artiste musicien, rue Crémon, 9, et Marthe Douin, sans profession, rue Bayard, 71. — Jacques Cahans, voyageur de commerce à Lyon (2e arrondissement), et Rose Nodenot, sans profession, rue du Rempart-Saint-Etienne, 9. — Louis Brouillac, plâtrier, rue de la Chapelle, 27, et Germaine Regeste, casquettière, avenue de Muret, 81. — Antonin Soulignac, adjudant à la 17e S. C. O. A. à Toulouse, et Berthe Pagès, sans profession, rue des Couteliers, 4. — Louis Robert, employé de commerce, rue du Fourbastard, 24, et Henriette Bonneau, employé de commerce, rue du Faubourg-Saint-Etienne, 32.

NAISSANCES DES 20 ET 21 AVRIL 1920. — Odette Camarade, à Croix-Daurade. — Germaine Dirat, rue des Couteliers, 25. — Yves Bornes, rue Saint-Etienne, 7. — Jeanne Balard, place Marengo, 5. — Suzanne Balard, allée de Brienne, 115. — Germaine Tessier, rue Latérale-Raymond-IV, 12. — Pierre Goudaux, rue des Blanchers, 21. — Odette Delprat, rue des Büchers, 6. — Paul Jammes, rue Benjamin-Constant, 29. — Roger Aubinel, rue Ninau, 12. — Marius Alpin, rue du Canal, 47. — Joseph Gijou, barrière de Muret, 194. — Albert Camredon, allée Saint-Agne. — Renée Cazarré, mur de ronde des Prisons, 1. — Adrienne Kerhe, rue Potemps, 36. — Germaine Fernandez, rue Villeneuvelle, 6. — Joséphine Rodriguez, rue Saint-Roch, 36. — Bernard Jayles à Croix-Daurade. — Pierre Ricol, place Mage, 13. — Antoinette Lahas, rue des Lois, 9 *bis*.

DÉCÈS DES 20 ET 21 AVRIL 1920. — Jean Saint-Laurent, 9 mois, rue Cantegril, 3. — Léone Darcourt, 20 jours, allée de Barcelonne, 16. — Arnal, épouse Marcel, 36 ans, rue Pharaon, 18. — Bourgère, épouse Denue, 77 ans, boulevard Lascrosses, 29. — Vidalet, épouse Richard, 20 ans, avenue des Minimes, 1. — Joseph Gamelet, 51 ans, à Lalande. — René Blanchard, rue Bellegarde, 4. — Louis Fourguières, 64 ans, rue Gatien-Arnoult, 20. — Thérèse Baynac, 21 ans, Pont-Neuf Saint-Etienne. — Léocadie Prat, 22 ans, boulevard Strasbourg, 17. — Mathieu Miquel, 70 ans, impasse Cahuzac, 11. — François Dupon, 76 ans, rue des Potiers, 19. — Laurence Marquié, 30 ans, avenue de Muret, 35. — Fréjeville, veuve Cap, 89 ans, allée de Brienne, 77. — Bervès, veuve Pitorre, 53 ans, rue des Gestes. — Jean Guilzard, 69 ans, rue Estieu, 14. — Joseph Millet, 53 ans, rue Sainte-Catherine, 17. — Pierre Carrère, 81 ans, rue de la Colombette, 60. — Noélie Fournié, trois mois et demi, rue de l'Orient, 15. — Azéma, veuve Ranglaret, 81 ans, rue des Feuillantines, 11. Albert Compans, 64 ans, rue Lafaille, 3. — Suzanne Perugnion, deux mois, rue du Canon-d'Arcole, 40. André Couderc, 58 ans, place de la Daurade. — Hospices : 1. — Hôpitaux militaires : 1.

Dernière Heure

La Condamnation de M. Caillaux

IL BÉNÉFICIE DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Paris, 23 avril.

PAR 128 VOIX CONTRE 113, LA COUR ACCORDE LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES. LA PEINE DE DÉTENTION PRÉVUE, QUI PEUT ALLER DE 10 ANS A 20 ANS, SE TROUVE AINSI RÉDUITE DE 1 A 5 ANS. D'AUTRE PART, COMME ON LE SAIT, LES DEUX ANS DE DÉTENTION PRÉVENTIVE ACCOMPLIS PAR M. CAILLAUX COMPTENT DANS L'APPLICATION DE LA PEINE.

AJOUTONS QUE, SELON TOUTES PROBABILITÉS, M. CAILLAUX SE TROUVERA CONDAMNÉ A TOUS LES FRAIS DE PROCÉDURE, QUI APPROCHENT, DIT-ON, DE 1 MILLION 850.000 FRANCS.

LA COUR S'AJOURNE A CE MATIN 10 HEURES EN CHAMBRE DU CONSEIL. ELLE SE RÉUNIRA PROBABLEMENT EN AUDIENCE PUBLIQUE L'APRÈS-MIDI, A 2 HEURES, POUR LA LECTURE DE L'ARRÊT.

L'Agitation Syndicaliste

LE CONGRÈS DES CHEMINOTS

Paris, 23 avril.

Hier matin s'est ouvert au manège Japy, sous la présidence de M. Hochedez, de Lille, doyen d'âge, le Congrès de la Fédération des cheminots.

M. Bluegarray, secrétaire général, a prononcé l'allocution de bienvenue. Le secrétaire général a lu ensuite l'ordre du jour suivant, présenté par le Syndicat de Paris (rive droite) et qui doit être remis au président du Conseil par une délégation. Cette délégation n'aura, sans discussion, qu'à déclarer au président du Conseil que le Congrès ne saurait laisser plus longtemps les camarades victimes de leur devoir syndical et qu'il attend, au cours de ses travaux, l'assurance que les cheminots suspendus ou déplacés seront immédiatement réintégrés à leur poste et dans le même endroit et toutes poursuites judiciaires suspendues. Dans le cas contraire, le Congrès aura à se prononcer et prendre toutes dispositions pour faire respecter l'accord passé entre le gouvernement et la Fédération le 1er mai dernier.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées et une délégation, composée par les secrétaires des Unions des réseaux, a été désignée pour se rendre dans l'après-midi au ministère des affaires étrangères.

Ensuite, un délégué de l'Alsace-Lorraine expose les faits qui ont déterminé la grève en Alsace-Lorraine et demande l'appui des cheminots pour les travailleurs en grève.

Le rapport de la commission de vérification des pouvoirs est adopté, de même que les rapports financiers de la commission de contrôle.

M. Monmousseau a déposé un ordre du jour de blâme contre la commission administrative de la Fédération. MM. Jarrigou et Danard sont intervenus dans un sens opposé.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Dans la séance de l'après-midi d'hier, on a repris la discussion sur le rapport moral de la Fédération.

M. Boisnier a défendu l'action de cette dernière, notamment au sujet des faits qui se sont déroulés au P.-L.-M. Puis, il a reproché à M. Midol d'avoir déclanché le dernier mouvement sans avoir averti la Fédération.

M. Midol, qui lui a succédé à la tribune, a été l'objet d'une ovation. L'orateur a précisé son action et défendu sa conduite.

M. Faure, du Havre, a dit que le geste de M. Midol est la négation des statuts de l'organisation.

M. Monmousseau, de Paris, a proposé que le délégué de la Confédération Générale du Travail n'intervienne pas dans les travaux du Congrès ; sa proposition n'est pas adoptée.

La suite de la discussion est renvoyée à ce matin.

Les Grèves en Alsace

LE MOUVEMENT S'ÉTEND

Metz, 23 avril.

La première journée de la grève générale à Metz et dans le département de la Moselle s'est passé sans incident notable. Il y a eu plusieurs réunions de grévistes hier soir.

La grève s'est étendue aux chemins de fer, les mécaniciens et chauffeurs ayant reçu l'ordre de cesser le service. Les ouvriers du mouvement sont à leur poste, mais les trains ne peuvent partir. L'express de Paris a pu partir à 8 h. 20 avec un personnel de la Compagnie de l'Est.

Dans une réunion tenue à 8 heures, hier soir, les P. T. T. ont également décidé la grève, mais on prévoit qu'un grand nombre d'entre eux n'obéiront pas au mot d'ordre.

On prévoit pour aujourd'hui une grande perturbation dans les services publics.

PETITES NOUVELLES

Du 23 avril.

— Le Sénat espagnol a siégé toute la nuit ; il n'a levé la séance qu'hier matin, à 9 heures 30, après avoir adopté le budget en son entier.

— D'après un télégramme de Bucarest, reçu à Rome, la reine de Roumanie se dispose à faire le tour du monde ; elle irait en Italie, en France, en Angleterre, à New-York, à San-Francisco et au Japon, où elle rencontrerait son fils, le prince héritier.

— Afin d'obtenir sans retard la remise des titres définitifs, les porteurs de certificats provisoires de rente 4 % 1918 sont priés d'en demander l'échange dès maintenant et sans attendre l'échéance du dernier coupon.

La Conférence de San-Remo

LES TROIS NOTES ALLEMANDES

San-Remo, 23 avril.

La délégation allemande a fait parvenir, hier, à M. Nitti, président de la Conférence, trois notes. La première réclame le maintien des 200.000 hommes ; la deuxième déclare que l'Allemagne est prête à retirer ses troupes supplémentaires de la Ruhr, mais elle désirerait y laisser les 17.500 hommes et les batteries autorisées par la décision des Alliés du 8 août 1919. La troisième assure que l'Allemagne est disposée à dissoudre les milices locales, tout en représentant cette opération comme difficile. Le dernier document ne fait pas allusion à la dissolution des autres organisations de police militarisées et des gardes civiques de volontaires. Le Conseil suprême examinera vendredi et samedi la réponse à faire à ces trois notes.

M. MILLERAND
DINE CHEZ M. LLOYD GEORGE

San-Remo, 23 avril.

M. Millerand, président du Conseil, accompagné de M. Berthelot et de M. Jean Millerand, a assisté, hier soir, à un dîner offert par M. Lloyd George. M. Balfour assistait également à ce dîner.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

San-Remo, 23 avril.

Le Conseil suprême a tenu hier, à quatre heures à la villa de Vachan, une séance dans laquelle en continuant la discussion des clauses territoriales du traité

L'EPARGNE vend les Meilleurs PRODUITS

Renseignements Militaires

R. V. L. R. C. 1919. — 1° Point de départ de la pension sera fixé au 26 février 1919; 2° Réclamez le titre d'allocation provisoire à la sous-intendance du chef-lieu de département de la résidence. Remis 1 franc pour la statue de Jeanne d'Arc ; remerciements.

E. C. 227, A. O. — 1° A ma connaissance, il n'existe pas de gratifications de cette nature; 2° S'adresser au chef de corps de dernière affectation, qui seul pourra expliquer le retard dans la nomination au grade de lieutenant, et provoquer réparations, si les conditions exigées sont remplies par le candidat ; 3° Actuellement, l'officier à titre temporaire conserve son grade, après démobilisation. Les règles qui seront adoptées pour les convocations d'officiers de complément ne sont pas encore fixées ; mais il est probable qu'en raison de la durée des hostilités, elles tendront vers une diminution des charges imposées aux officiers de complément qui auront fait campagne. (J. O. du 6 juin 1919, page 2565, n° 28902). Remis 5 fr. aux mutilés ; remerciements.

L. T. ol. 1920. — Ces divergences en matière de sursis, résultent des circonstances dans lesquelles les jeunes gens se sont trouvés placés. Ainsi, un conscrit de la classe 20 qui n'a pas obtenu le sursis du conseil de révision devant lequel il a comparu ne peut y prétendre actuellement; tandis que celui de même classe, mais ajourné, qui va être appelé prochainement devant le conseil de révision des ajournés pourra obtenir le sursis qu'il n'a pas demandé lorsqu'il a comparu devant le conseil de révision de sa classe. Remis 1 fr. pour la statue de Jeanne d'Arc; remerciements.

Un démobilisé, Escosse. — Regret de ne pouvoir répondre à la question ; elle n'est pas du domaine militaire, et je ne puis m'en occuper. Voir le juge de paix et, s'il y a lieu, porter le litige devant la commission arbitrale des loyers. Remis 1 fr. pour la statue de Jeanne d'Arc; remerciements.

C. L., lectrice de l' « Express ». — Par décret du 8 décembre 1919, un acompte de 150 fr. peut être accordé aux veuves des caporaux et soldats qui en font la demande au sous-intendant militaire du chef-lieu de département de leur domicile. Remis 1 fr. pour la statue de Jeanne d'Arc; Remerciements.

(A suivre.)

Commandant J. BOUVILLE.

La correspondance relative aux renseignements militaires se fait exclusivement par la voie du journal. Il ne peut pas être répondu par lettre personnelle.

BOURSE DE PARIS

Du 22 avril.

3 %, 56.25; amortissable 3 %, 68; 5 %, 88.60; 1917 4 %, 71.35; 1918 4 %, 71; 1920, 100.50; non libéré, 101.50. — Crédit National, 499. — Ouest-Etat, 320. — Tunis 1892, 295. — Tonkin, 5.510. — Madagascar 3 %, 63. — Afrique Occidentale, 329. — Indo-Chine 1909, 338; 1913, 370. — Maroc 1914, 430. — Alger 3 %, 362. — Tunis 1902, 335. — Ville de Paris, ouart, 89.25; 1892, 224.50; quart, 60; 1894, 222; quart, 66; 1898, 254; quart, 63; 1899, 245; quart, 59.75; 1904, 259; 2 3/4 % 1910, 52.50; demie, 115; 6 % 1916, 2/4 quart, 63.50; 1917, 509; cinquième, 101. — Banque de Paris, 1.819. — Comptoir, 1.200. — Crédit Foncier, 855. — Foncières 1879, 453.50; 1883, 302; 1885, 290.50; cinquième, 57.50; 1895, 314; 1908, 315; 1909, 167; 1913, 352; 4 % 1913, 414; libéré 1917, 310 non libéré 1917, 499. — Bons 1887, 85; 1888, 95. — Communales 1879, 415.25; cinquième, 88.75; 1880, 458; 1891, 252; 1892, 306; 1899, 297; 1906, 319; 1912, 165; 1920, 517. — Société Marseillaise, 760. — Crédit Lyonnais, 1.835. — Mobilier, 610. — Société Générale, 769. — Banque Française, 368. — Union Parisienne, 1.600. — Banque Nationale de Crédit, 949. — Est-Algérien, 525. — Est, 685; obligation 295; nouvelle, 279.50; 2 ½ %, 272. — Lyon, 816. — Méditerranée, fusion, 273; nouvelle, 267; 2 ½ %, 256. — Midi, 763; obligation, 282; nouvelle, 280; 2 ½ %, 255. — Nord obligation, 310; nouvelle, 304. — Orléans obligation, 313; nouvelle, 283; 2 ½ %, 265. — Ouest, 663; obligation, 296; nouvelle, 279; 2 ½ %, 252. — Ouest-Algérien obligation, 281. — Sud-Français, 102; obligation, 247. — Docks Marseillais, 550. — Magasins Généraux, 625. — Transatlantique, 606; priorité, 550; 4 %, 443. — Messageries, 630; priorité, 560; 5 %, 472. — Métro 3 ½ %, 330. — Omnibus 640; 4 %, 335. — Industrie, 215. — Tramways du Var, 93. — Voitures, 675. — Association Minière, 480. — Aquilas, 190. — Boléo, 1.300. — Jeumont, 595. — Cuivre Pyrite, 350. — Electro-Métallurgie, 1.420. — Malfidano, 605. — Penarroya, 2.420. — Panama, 195. — Suez, 82.90; 5 %, 559. — Dynamite, 1.270. — Pathé, 265. — Gafsa, 2.330; part, 2.375. — Thomson, 1.165. — Say, 1.325; priorité, 705. — Distribution, 400; 3 3/4 %, 285; 5 %, 455. — Téléphones, 788. — Angleterre, 118.75. — Argentin 1886, 1.020; 1907, 1.070; 1909, 105. — Belge, 68. — Brésil 1889, 106.50 ;1895, 175. — Bulgare 1907, 295. — Chine 1902, 485; 1903, 475; 1911, 655; 1913, 620. — Egypte Unifiée, 191; 3 ½ %, 154.50. — Hellénique, 119. — Japon 1905, 184; 1913, 1.250. — Maroc 1910, 720. — Portugal, 98. — Obligations Tabacs, 660. — Roumanie 1893, 83. — Russe 1880, 30; 1889, 30; consolidée, 30.50; 1891, 31; 1896, 30.60; 1906, 50; 1909, 40; 1914, 40. — Serbes 1902 410; 1906, 315; 1913, 59. — Turc Unifié, 90; 1914, 64.50. — Athènes, 208. — Landbank, 382. — Mexico, 691. — Londres-Mexico, 330. — Ottomane, 806. — Banque Française de Rio-Plata, 630. — Crédit Foncier Egyptien, 1.225. — Andalouse, 725. — Atchison, 1.305. — Chicago Mylwaukee, 713. — Congo Grands-Lacs, 460. — Lombard obligation, 123. — Nitrate Railway, 545. — Nord-Espagne, première, 764. — Pampehune, 751. — Barcelone, 790. — Asturies, 749. — Portugal 3 %, première 221; 4 %, première, 286; 4 %, deuxième, 104. — Railway Electrique, 520. — Saragosse, première, 650. — Wagons-Lits, 504. — Briansk ordinaire, 295. — Rio-Tinto, 2.230. — Central-Mining, 585. — Lagunas, 86. — Lautaro, 991. — Azote, 1.021. — Est-Asiatique, 4.000. — Carpet, 425. — Raffineries Egyptiennes, 1.001; part, 1.815. — Tabacs Ottomans, 670. — Crédit Commercial, 695. — Cables Télégraphiques, 750. — Energie Méditerranéenne, 1554. — Energie Industrielle, 185. — Energie du Sud-Ouest, 475. — Société Générale d'Electricité, 1.325. — Havraise Energie, 560. — Gaz Parisien, 187.50. — Courrières, 2.625. — Lens, 2.090. — Carmaux, 1.040. — Mines de la Loire, 929. — Mokta, 5.550. — Nickel, 1.800. — Aciéries Françaises, 1.049. — Chantiers Français, 760. — Loire, 3.240. — Chantiers Navals de l'Ouest, 143. — Gironde, 985. — St-Nazaire, 2.500. — Méditerranée, 1.130. — Châtillon-Commentry, 5.795. — Commentry-Fourchambauld, 3.051. — Decazville, 484. — Fives-Lille, 3.595. — Alais, 374. — Longueville, 449. — Denain-Anzin, 4.105. — Creusot, 4.100. — Montbard, 500. — Normande, 410. — Usines du Rhône, 5.561; privilégiée, 1.130. — Chargeurs, 2.640. — Air Liquide, 850. — Compteurs, 830. — Gaumont, 275. — Galeries Lafayette, 214. — Paris-France, 3.450. — Pétroles, part, 3.150. — Sucreries du Brésil, 948.

En Banque. — Argentin 6 %, 980. — Brésil 1895, 139.50; 1903, 162; rescision, 116.50. — Mexicain 5 %, 58.50. — Baïkou, 5.375. — Balia, 580. — Butte, 467. — Caoutchouc, 374. — Chartered, 5.525. — Crown-Mines, 182. — De Beers ordinaire, 1.634; préférence, 740. — Dietrich, 300. — Eastern, 96. — Eastrand, 27. — Estrellas, 366. — Geduld, 138. — Gold Horse Shoe, 61. — Goldfields, 95. — Huanchaka, 94.50. — Jagersfontein, 336. — Kuala, 253. — Laurium, 100.50. — Lena, 61. — Liamosoff, 667. — Malacca ordinaire, 307. — Maltzoff, 615. — Merican Eagle ordinaire, 643; préférence, 617. — Mexico, 442. — Modderfontein, 421. — Monte-Cattini, 178.50. — Mount-Elliot, 161.50. — North-Caucasian, 113.50. — Padang, 570. — Phosphates Tunisiens, 680. — Platine, 1.600. — Quebec, 215. — Raichis, 520. — Randfontein, 64. — Rand-Mines, 187.50. — Robinson Gold, 3.175. — Russian-Oil, 93. — Shansy, 97.50. — Simmer, 1.475. — Sposky, 62. — Spyes, 38. —Tanganika, 140. — Tharsis, 212. — Tobaco, 770. — Transvaal, 63.75. — Utah-Copper, 1.185. — Chargeurs Français, 4.995. — Bi-Métal, 383. — Brasier, 257. — Dnieprovienne, 2.020. — Hotchkiss, 470. — Gnôme, 2.230. — Peugeot, 600. — Saut-du-Tarn, 1.640. — Albi, 755. — Blansy, 1.950. — Bruay, 3.390. — Czeladz, 2.400. — Ekaterinowska, 460. — Onasta, 1.470. — Vieilles-Montagnes, 1.375. — Kinta Joussance, 350; part, 660. — Suberbie, 477. — Pointe-à-Pitre, 3.300. — Sumatra, 1.600. — Hutchinson, 1.133. — Colombia, 3.000. — Wyoming ordinaire, 210; privilégiée, 350. — Grosnyi ordinaire, 3.560; privilégiée, 3.860. — Omnium-Pétroles, 3.160. — Monaco, 4.675; cinquième, 905. — Nord-Brésil, 170. — Huelva-Copper, 2.650. — Messageries Maritimes, 9374.

COURS DES CHANGES

Londres, 64.77 ½. — New-York, 16.61. — Allemagne, 27 1/4. — Argentine, incoté. — Belgique, 166 1/4. — Belgrade et Brésil, incotés. — Canada, 14.90. — Danemark, incoté. — Espagne, 281 1/4. — Finlande et Grèce, incotés. — Hollande, 606. — Italie, 73. — Japon, incoté. — Norvège, 339 3/4. — Pétrograd et Portugal, incotés. — Prague, 26. — Roumanie, 26 3/4. — Suède, 364 ½. — Suisse, 296. — Uruguay, incoté. — Vienne, 8 1/4.

POUR LOUER un appartement, vendre ou acheter une maison, une propriété, un fonds de commerce, un produit : pour trouver une occasion, un associé, un commanditaire pour offrir ou obtenir un emploi, utilisez les « Petites Annonces Economiques » de l'Express du Midi, paraissant le mercredi et le samedi, dans toutes les éditions.

BOURSE DE TOULOUSE

Du 22 avril.

Fonds d'Etat Français : 3 % au porteur, 57; 5 %, 88.60; 4 % libéré 1917, 71.35; 1918, 71; 5 % amortissable, 100.50. — Obligation Crédit National, 5 %, 500.

Emprunts de Villes. — Ville de Paris : Obligations 1852 2 ½ %, 221; 1898 2 ½ %, 256; 1904 2 ½ %, 259.

Valeurs Françaises. — Obligations Foncières 1879 3 %, 455; Communales 1880, 455.50; 1906, 318. — Crédit Foncier 1909, 169. — Est, obligations 3 % nouvelles, 279. — Lyon à la Méditerranée, fusion ancienne, 276. — Midi, obligations 3 % nouvelles, 281. — Nord, obligations 3 % anciennes, 315.50. — Orléans, obligations 3 % anciennes, 309. — Ouest, obligations 3 % anciennes, 288.

Valeurs Diverses. — Actions : Société Toulousaine du Bazacle, série A, ex-coup. 10, 245; série B, ex-coup. 13, 190. — L'Epargne, ex-coup. 44, 450. — Etablissement Brusson jeune, ex-coup. 10, 470.

Obligations : Département de la Haute-Garonne, 398. — Société Méridionale de Transports de force 5 %, 450. — Chemins de fer du Sud-Ouest 4 %, 390. — Luchonnaise d'Eclairage 6 %, 496. — La Ruche Méridionale 6 %, 490.

Changes. — Espagne, 288 1/4 ; Londres, 60.03.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LES REVUES

La Minerve Française (1, rue de Lille), qui est l'une des plus belles revues de notre temps, consacre, dans son dernier numéro (1er avril), un « tombeau poétique » à la mémoire de Jean Moréas. On y lit une série de poèmes, parmi lesquels on aimera à relire particulièrement ceux d'Ernest Raynaud, de Mme la comtesse de Noailles, de MM. Henri de Régnier, Charles Derennes, A.-P. Garnier, Léo Larguier, Maurice Levaillant, Fernand Mazade, Louis Mercier, Pierre de Nolhac, Frédéric Plessis. Il y a aussi des vers inédits de Moréas.

A côté de ce bel ensemble poétique, il faut noter tout particulièrement un très amusant article de M. René de Planhol sur la première représentation, le 6 avril 1850, du drame de Lamartine, *Toussaint-Louverture*, une brève étude de M. Jean Tenant sur l'œuvre de l'excellent poète catholique Louis Mercier, et de très intéressantes chroniques.

Le Revue Critique des Idées et des Livres (155, boulevard Saint-Germain), qui a consacré, elle aussi, un numéro tout entier au souvenir de Moréas, publie le 10 avril un fascicule des plus remarquables. Citons : une étude charmante de M. André Beaunier sur *Mme de La Fayette et Mlle de Scudéry* ; des notes de M. Henry Bidou sur *le Théâtre et le Rêve*, un récit pittoresque et dramatique de M. Jacques Boulenger : *la Mort de Paul-Louis Courier*, et toute une série de brillantes chroniques. La *Revue Critique* annonce de plus que *la Petite Scène*, à laquelle, avant la guerre, l'on a dû de si précieux spectacles, donnera, le 25 avril, à 2 h. 30, en l'hôtel de la Comtesse René de Béarn, 123, rue Saint-Dominique, Paris, une représentation ainsi composée :

L'Idylle sur la Paix, de Racine, musique de Lulli (1685) ;

Isabelle et Gertrude, ou les Sylphes supposés, opéra-comique de Favart, musique de Blaise et Glück (1765) ;

Les deux Chasseurs et la Laitière, opéra-comique d'Anseaume, musique de Duni (1763).

Orchestre et chœurs sous la direction de M. Felix Raugel. — Clavecin tenu par M. Am. de Vallombrosa. — Décors de M. Xavier de Courville.

Voilà un spectacle qui ne sera guère banal par le temps qui court !

Belles-Lettres (89, boulevard Exelmans, Paris) publie des fascicules toujours très nourris. Cette revue a entrepris une série de grandes études sur le mouvement littéraire de toutes les provinces françaises. M. Emile Ripert y a parlé de la Provence ; notre collaborateur Armand Praviel, du Languedoc. Dans le numéro d'avril, M. Yves Le Febvre y parle de la Bretagne ; étude intéressante, mais dont les vrais régionalistes n'accepteront jamais les aperçus gratuitement grincheux à l'égard des langues provinciales. Remarqué de beaux poèmes de MM. André Lamandé et Ernest Raynaud, et de substantielles chroniques de l'admirable écrivain qu'est M. Séb.-Charles Leconte.

Les Essais Critiques (36, rue Pigalle, Paris) ont ceci de très curieux que, comme les anciennes *Taches d'encre* de Maurice Barrès, ils sont rédigés par un seul écrivain, qui est notre compatriote et notre ami, M. Marcel Azaïs. Ces petits cahiers mensuels sont à lire d'un bout à l'autre. Du dernier (1er avril), je ne veux retenir qu'un éreintement, combien justifié ! de l'insupportable Abel Hermant :

« M. Abel Hermant se croit cultivé : décidément, nous aurons tout vu. En réalité, il a avalé pêle-mêle des croutons de pain, des lames de rasoir et des boutons de culotte. Au hasard de son caprice, il nous montre tout cela d'un air ravi et pense nous éblouir. Mais, mon Dieu ! nous savons ce que c'est. Rien n'est plus facile que de citer Aristote ; il suffit de prendre des notes et de les recopier. Il n'est même pas nécessaire de lire un auteur pour le citer, il y a tant de clichés qui courent les journaux... »

Et, plus loin :

« Nous nous enfonçons de plus en plus dans les ténèbres de l'érudition mal digérée. C'est comme une montagne sous laquelle on creuse, à mesure qu'on avance la lumière disparaît et l'air se raréfie. Il nous faudrait un grand vent et une grande flamme. Nous les avons eus, puisque Homère a vécu parmi nous, mais vent et clarté ont passé trop haut, peu de gens les ont sentis. Mistral a écrit en provençal. »

La Renaissance politique, littéraire, économique (10, rue Royale, Paris) garde, sous la direction de M. Henry Lapauze, un reflet agréablement méridional. Le dernier numéro (10 avril) contient à son sommaire les noms de Daniel Lesueur, Paul Souchon, Hélène Picard et Armand Praviel. Notre collaborateur y publie, en effet, un article sur *le Régionalisme en Languedoc*, où il insiste fortement sur la nécessité du relèvement économique de notre région :

« Le régionalisme intellectuel et artistique, qui semble être l'apanage principal de la « Cité des Troubadours et des tailleurs de pierre » ne peut réellement se développer que s'il s'appuie sur une région économique vivante et prospère. Or, si notre Sud-Ouest toulousain possède de merveilleuses richesses, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient exploitées normalement... Musées, bibliothèques, facultés, instituts, sociétés savantes, ont impérieusement besoin, d'un renouveau économique, d'auditeurs, de donateurs, de mécènes... N'oublions pas que si nos vieilles cités du Languedoc nous montrent encore tant d'hôtels somptueux et fleuris des grâces de la Renaissance et des élégances du Grand Siècle, c'est parce que le pastel mûrissait aux plaines lauraguaises et que le baron Riquet de Bonrepos avait percé le Canal des Deux-Mers. »

Terminons en saluant une sympathique revue née sur notre terroir, et à laquelle nous souhaitons le plus vif succès : **Feuilles au Vent** (Montauban, imprimerie et lithographie Georges Forestié, 23, rue de la République, abonnement, un an, 10 fr., 1 an 1 fr.). Le fascicule du mois d'avril comprend des noms admirés et aimés : des notations inédites, s'il vous plaît, du regretté Emile Pouvillon, des vers de M. Marcel Sémézies et une étude sur un sonnet de Dante par Mme L. Espinasse-Mongenet. A côté de ces excellentes pages, une intéressante phalange de jeunes écrivains nous apporte une gerbe d'éblouissantes promesses. Signalons avec la plus vive sympathie les noms de MM. François Lafon, Stephane Malfré et Louis Espinasse. Voilà Montauban qui donne un bel exemple à la jeunesse de Toulouse !

JEAN QUI LIT.

POUR GUÉRIR LES SCIATIQUES

frictionnez-vous avec l'**Antisciatique**. Vous obtiendrez un résultat merveilleux. Les douleurs enracinées disparaîtront.

Ce produit est en vente à la Pharmacie Moulel, à Albi (Tarn). Le flacon 6.60. Pour le recevoir franco par poste, envoyer mandat de 7.60. — Il ne peut pas être fait d'envoi contre remboursement.

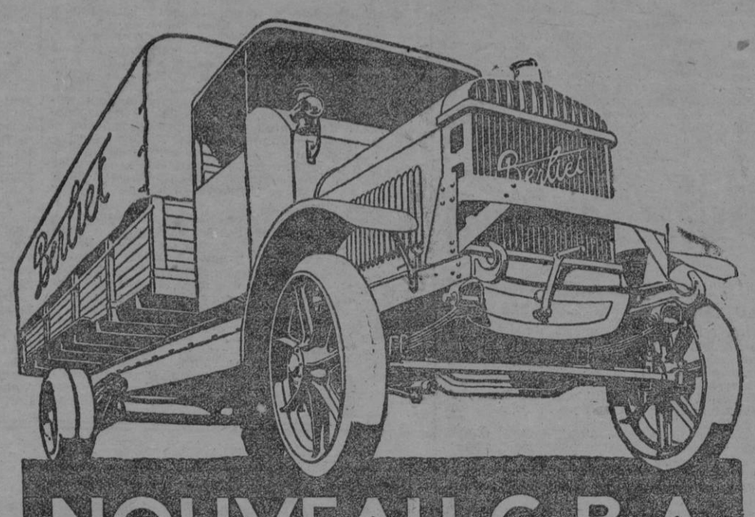

NOUVEAU C.B.A. 5 TONNES

PRIX NET 39.000 Francs

Berliet 259, Avenue Berthelot LYON — 152, Av. des Champs-Elysées PARIS

Demander Notice et Catalogue.

Etudes de Mes DULME, docteur en droit, avoué à Toulouse, rue Clémence-Isaure, 7 ; DESCOUSSE, avoué à Toulouse, place des Carmes, n° 42 ; CHINCHOLE, avoué à Toulouse, rue de Rémusat, n° 7.

A VENDRE au Tribunal Civil

Le Jeudi 29 avril 1920, à 13 heures

DEUX MAISONS D'HABITATION

situées à Toulouse, rue de Rémusat, 24, et rue de la Poste, 3

Mise à prix..... 110.000 fr.

Pour extrait :

DULME, avoué, *signé*.

CARBURE DE CALCIUM

FERRAGUT, 56, Rue République TOULOUSE.

SYPHILIS TRAITEMENT SÉRIEUX, efficace, discret, facile à suivre même en voyage, par les

COMPRIMÉS DE GIBERT

La Boîte de 50 Comprimés Onze francs (10 fr. plus l'impôt 1 fr.)

(Envoi franco contre espèces ou mandat)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE

Nous avons de nombreuses déclarations médicales. Bien plus nombreuses encore sont les multiples attestations des malades.

Dépôt à Toulouse : Phie Faut, 35, rue Gambetta

SUPERBE VILLA tr. belle vue Pyrénées, gr. ligne départ. 160.000. Villa à Luchon, pr. Casino, gr. parc, 70.000. Belle villa, 12 pièces, pr Luchon et gare, nue 60.000, avec prairies 80.000, meubles en sus. Chalet meublé avec café, jardin, thermes réputés, 50.000. Laforgue, 33, rue Pharaon, Toulouse.

AVIS

La Direction des Verreries de Toulouse de Fonclare-Chevalier a l'honneur d'informer sa clientèle que la fabrication ayant recommencé, elle s'efforcera d'exécuter les commandes dans la mesure de ses moyens.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON D'HABITATION élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, avec fonds de commerce de restaurant, connu sous le nom de

« RESTAURANT ROQUES »

situés à Foix (Ariège), rue de Villote.

Pour traiter : s'adresser ou écrire à M. DORPHIN, Agence Immobilière du Sud-Ouest à Foix (Ariège), 14e année. Téléphone 28, ou écrire en ses bureaux-annexe, 13, rue d'Alsace-Lorraine. Téléph. 14-49.

La Crise des Transports

CAMIONS --- Livraison Immédiate

DE DION-BOUTON, chassis 4 tonnes

Le meilleur Camion du Monde

Autres Camions Français tous tonnages

Visitez nos Magasins

BONNEVILLE 52, Boulevard Carnot. TOULOUSE.

ATTENTION !

vous qui désirez une réussite certaine de vos gâteaux et Pâtisseries

Exigez sur vos achats la marque

Levure Alsacienne

(MOENCH)

et repoussez toute imitation

Demandez à votre Epicier

mes RECUEILS de RECETTES GRATUITS

Seul fabricant : Emile MOENCH

NANCY — 131, rue du Montet, 131 — NANCY

Les **ASTRES** règlent nos destinées. Horoscope détaillé. Envoyez date naissance, heure (5 fr. 25). Mme LEPREUX, 31, rue de Poissy, PARIS (Ve).

A CÉDER DE SUITE pour cause décès, grand café de quartier, sur grande artère. Billard, salle de réunion. Situation d'avenir. Beau logement. Long bail. Adresse : Hall «Express».

A Jeanne d'Arc, pour les fêtes de la Canonisation. Deux œuvres musicales. Paroles et musique de H. Rey.

1° **Cantate solennelle** à Jeanne d'Arc, grand chœur à l'unisson et solo. Œuvre d'inspiration haute et de facture distinguée. Très facile d'exécution.

La partition, 2 fr. net.

Parties séparées, la douzaine, 1 fr.

2° **Hymne à Jeanne d'Arc,** grand chœur (en forme canonique) et solo.

Prix net, 2 fr. 50.

Parties séparées, la douzaine, 2 fr. 50.

Au Hall de l'*Express du Midi*, 17, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse.

MEUBLES, CHIFFONS, MÉTAUX

Plumes, vestiaires et toutes sortes d'objets sont achetés au plus haut prix. Ecrire : **GABARROT,** 29, rue Saint-Charles, Toulouse.

SAVON ménage; post. 10 k. 30 f.; 5 post. 145 f.; f° c. rembt, **Savonnerie Rio-Tinto, Marseille.**

DÉSESPÉRÉS

atteints d'une **MALADIE CHRONIQUE** rebelle du **SANG (ANÉMIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL, DIABÈTE, HÉMOPHILIE, ARTHRITISME, ARTÉRIO-SCLÉROSE, RHUMATISMES),** du **SYSTÈME NERVEUX (MIGRAINES, NÉVRALGIES, NEURASTHÉNIE),** du **FOIE,** de l'**ESTOMAC,** de l'**INTESTIN, CONVALESCENTS, ENFANTS à CROISSANCE RETARDÉE,** recourez à la ***MINÉROLASE DUPEYROUX*** qui fournira à vos cellules les Minéraux indispensables à la santé dont les aliments ne les pourvoient pas. Des centaines de malades qui se croyaient incurables lui doivent la vie. Une bouteille de ***Minérolase*** vous permettra d'en faire un essai personnel. Généralement, un mieux se manifeste vers le quinzième jour de la cure.

Mme Jeanne Serre, à Furlange, commune de Veyrières par Champagnac-les-Mines (Cantal), qui souffrait « depuis vingt ans » de douleurs lancinantes au creux de l'estomac, de vertiges, de maux de tête avec grand amaigrissement et affaiblissement général et qui, depuis deux ans, ne pouvait manger qu'un peu de bouillie, ressentit, dès les premiers jours du traitement à la ***Minérolase,*** un soulagement, « un bien-être inconnu » (lettre du 7 novembre 1919), gagna 12 kilos en six mois et guérit. — Mlle Olga Raphoz, à Cormand par Saint-Jeoire (Haute Savoie), dont la croissance s'était arrêtée à deux ans et demi et qui était devenue si frêle « qu'on n'osait pas lui serrer les bras par peur de les casser » (lettre du 6 septembre 1919), La ***Minérolase,*** en quinze jours, la fit augmenter de quatre kilos, allonger de deux centimètres, grossir son tour de poitrine de deux centimètres et dissipa les points douloureux et l'essoufflement qu'elle ressentait en marchant. — Mme Thérèse Mercier, 52, Rue de Besançon, à Dôle (Jura), souffrait depuis « plus de vingt ans, de douleurs par tout le corps, dans les côtés, le dos, au creux de l'estomac, au côté gauche du ventre, dans les bras, les jambes, douleurs parfois si vives qu'elles allaient jusqu'à la syncope » (lettre du 29 août 1919). Elle vomissait souvent, avait perdu le sommeil, souffrait de vertiges fréquents, d'un affaiblissement et d'un épuisement général qui se portaient aussi sur la vue. Elle avait à peine pris la moitié du premier flacon de ***Minérolase*** qu'elle se sentit soulagée et plus forte. Ce fortifiant la guérit.

Toute une page de ce journal pourrait être remplie par le récit de cas semblables. Il est démontré que la ***Minérolase Dupeyroux*** est un merveilleux Aliment Reconstituant, ne contenant aucun poison et offrant aux cellules vivantes tous les minéraux alimentaires dont elles ont besoin pour fonctionner normalement.

Le *Dr Dupeyroux*, 5, Square de Messine, Paris, envoie gratis et franco sur demande son importante Etude sur la ***Minérolase*** et un Questionnaire pour ***Consultations gratuites*** par correspondance. Il expédie franco en gare une bouteille de ***Minérolase*** contre 11 fr. en mandat-carte. Consultations, tous les jours non fériés, 5, Square de Messine, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 heures.

TREIL, *5 Rue du GORP*

TOULOUSE

FOURRAGES -- PAILLES

AVINES -- SONS

Gros et Détail. — Livraisons à domicile

E·A·M

IMPORTANTE ORGANISATION COMMERCIALE DE VENTE

offre à tous les Négociants et Industriels désireux d'organiser leur service de vente, des Agents-représentants spécialistes de 1er ordre groupés par régions et visitant la clientèle de détail.

Hautes références sont fournies sur demande de renseignements à la

MAISON D'ORGANISATION COMMERCIALE DE VENTE ET DE PUBLICITÉ

E. ARNAUD DE MASQUARD

36 Rue du Colisée - PARIS - Tél : Elysée 38-50

Mondial-Office 2, rue Bayard, Gde Agence. Locations, Ventes, Achats, Comm., Propr., Maisons.

CABINET IMMOBILIER, 17, rue d'Alsace, fait vendre, acheter immeubles, commerces.

FILS DE FER

RECUITS POUR PRESSAGE DE FOURRAGES

Pour vignes et liage de fagots

GRANSAC, 2, Rue Bayard TOULOUSE

606 INSTITUT SÉROTHERAPIQUE *Electrolyse, Serums et Vaccins* Laboratoire et Clinique Urologiques Ouvert de 10 h. à 6 h., lundi excepté 12, Rue d'Alsace — TOULOUSE

ASTHME REMÈDE EFFICACE CIGARETTES OU POUDRE The Pilte - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette ESPIC

CABINET LAFORGUE, ancien notaire, 33, r. Pharaon, Toulouse. Vente maisons, villas, châteaux, propriétés, Offices ministériels.

BANDE PLEINE

HUTCHINSON

PRESSE HYDRAULIQUE - MONTAGE GRATUIT

A la Succursale de Toulouse - 32, Allées Jean-Jaurès

TUYAUX DE TOUS GENRE — CAOUTCHOUC INDUSTRIEL

MALADIES DE LA FEMME

La femme qui voudra éviter les *Maux de tête*, la *Migraine*, les *Vertiges* les *Maux de reins* et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent. La

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage.

Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les *Maladies intérieures*, les *Métrites*, *Fibromes*, *Tumeurs*, *Cancers*, *Mauvaises suites de Couches*, *Hémorragies*, *Pertes blanches*, les *Varices*, *Phlébites*, *Hémorroïdes*, sans compter les *Maladies* de l'*Estomac*, de l'*Intestin* et des *Nerfs*, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

pour se débarrasser des *Chaleurs*, *Vapeurs*, *Etouffements* et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon, 5 fr. 40, plus impôt 0 fr. 60; total, 6 fr.; franco gare, 6 fr. 75. Les quatre flacons, 24 fr., franco gare, contre mandat-poste, adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY

avec la signature Mag. DUMONTIER

(NOTICE CONTENANT RENSEIGNEMENTS GRATIS)

SI VOUS SOUFFREZ DE L'ESTOMAC

Si vous digérez difficilement, si vous avez des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, des aigreurs, des renvois, de l'oppression, c'est que votre appareil digestif ne fonctionne pas normalement. Pour reposer votre estomac, mettez-vous au régime du Phoscao et en quelques jours tous les malaises que vous éprouvez auront disparu. Non seulement le Phoscao remet en bon état les estomacs délabrés, mais il régénère le sang et fortifie le système nerveux ; c'est pourquoi les médecins en conseillent l'usage aux anémiés, aux convalescents et aux vieillards.

PHOSCAO

Le plus puissant des reconstituants

En Vente dans toutes les Pharmacies

ADMINISTRATION :

9, rue Frédéric-Bastiat, 9

PARIS

PROPRIÉTAIRES qui n'avez pu encore vendre vos DOMAINES, PROPRIÉTÉS, MAISONS, TERRAINS, USINES, etc., etc. Confiez-en la Vente à **L'AGENCE IMMOBILIÈRE DU SUD-OUEST, A FOIX** (ARIÈGE) 14e année. Ecrire en ses Bureaux-Annexe, 13, rue d'Alsace-Lorraine, TOULOUSE — Téléphone 14-49

Tenir l'INTESTIN propre, c'est s'assurer une santé parfaite. Vous obtiendrez cela avec le merveilleux

NETTO-SANG

Dépuratif végétal unique qui nettoie le sang et l'intestin

La boîte, 1 fr. 80; poste, 2 fr. 20

A LA CROIX VERTE, 11, r. Rémusat, Toulouse

A Vendre Matériel Electrique

Il sera vendu aux enchères publiques, à Mazères, par Saverdun, le dimanche 25 avril 1920, à treize heures, deux dynamos Gramme et un induit de rechange courant continu, 120 volts, 150 ampères, 875 t/m, avec glissières et trois rhéostats d'excitation. Mise à prix : 1.500 fr. Trois courroies Balata six plis, 12 m. sur 0.20, 10 m. sur 0.20 et 10 m. sur 0.18. Mise à prix : 1.500 fr. ; 4 interrupteurs, 5 coup circ, 5 parafoudres, 4 ampèremètres et 2 disjoncteurs, ensemble : 140 fr. Renseignements au secrétariat.

ACHAT DE VIEUX DENTIERS

argenterie, bijoux, brillants, meubles anciens et modernes aux plus hautes prix.

FELIX, antiquaire, 19, r. St-Etienne, Toulouse

MAISON AVERSENQ

4, Rue de la Poste, à Toulouse

achète aux plus hauts cours bijoux, orfèvrerie, or, argent, platine et pierres fines.

RECHERCHE

Immeuble de rapport au centre Toulouse, maximum 200.000 fr. comptant. Faire offres avec détails M. Clermont, carte électeur n° 245, bureaux « Express », discrétion assurée. Rien des Agences.

PIERRES à **Briquets ferro-cerium** moyennes 6 m/m, 10 fr. le cent par 500 ; recommandé. Envoyez mandat-poste à **Mme F. Boiteaud,** 42, place Bachelier, Toulouse. Grand choix de **maroquinerie,** coutellerie, rasoirs, savonnettes parfumées, bretelles, ceintures, et tous articles bijouteries fantaisie, **en gros.**

SOCIÉTÉ DU PRET GRATUIT, fondée à Toulouse, en 1828. — Bureaux situés rue Sainte-Jean, 3 (près la place des Carmes), ouverts les lundi, mercredi, vendredi, de 9 heures du matin à midi. — **Prêts sur gages.**

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés